

Transparence dans la Finance Climat au Maroc

Dr. Meriem Houzir et Dr. Zineb Alaoui



Sommaire

Préface	5
Introduction	6
I. Contexte international d'émergence de la transparence dans la finance climat	9
I.1. Evolution du mécanisme financier climatique	9
I. 2. Architecture mondiale de la finance climat	10
I.3. Genèse de la notion de transparence dans la Finance climat	11
I.4. Critères d'analyse relatifs à la transparence du financement climatique	14
II. Transparence au niveau international : Accès à l'information liée aux mécanismes de la finance climat	16
II. 1. Présentation des principaux mécanismes de la finance climat	16
II.1.1. Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ou Global Environment Facility (GEF)	16
II.1.2. Fonds d'adaptation	18
II.1.3. Fonds Vert pour le Climat (FVC)	20
II.2. Analyse comparative de la transparence entre les différents mécanismes du financement climatique	21
III. Transparence au niveau national : flux lié à la finance climat au Maroc	28
III.1. Synthèse du portefeuille de la finance climat au Maroc	28
III.2. Contribution des principaux Fonds Climat au Maroc	37
III.2.1. Contribution du FEM aux projets climat au Maroc	37
III.2.2. Contribution du Fonds d'Adaptation au financement des projets climat au Maroc	37
III.2.3. Contribution du Fonds Vert pour le Climat	38
III.3. Analyse de la transparence de la finance climat au niveau national	38
IV. Intégration de la transparence dans les projets climat financés au Maroc	41
IV.1. Projets accordés par le Fond d'adaptation	41
IV.1.1. Exigences relatives à la transparence/consultation :	41
IV.1.2. Exemple de projets financés	42
IV.1.3. Analyse de la transparence lors du processus de soumission	43
IV.2. Projets accordés par le Fonds Vert pour le Climat	44
IV.2.1. Exigences relatives à la transparence/consultation	44
IV.2.2. Exemple de projets financés	44
IV.2.3. Analyse de la transparence dans les projets financés lors du processus de soumission	47
V. Conclusion	51
Liste des acronymes	55



■ Préface

Dans le cadre de son travail sur la finance climatique d'une part et la transparence d'une autre, la Fondation Heinrich Böll - Rabat Maroc a organisé une rencontre autour de la « Transparence et Finance Climatique au Maroc », et ce le 1er Novembre 2018 à Rabat. La rencontre a rassemblé différents participant-e-s représentant différents secteurs et domaines, notamment des acteurs/trices de la société civile marocaine, des représentants des agences accréditées auprès des fonds climatiques et des experts nationaux et régionaux, et a suscité beaucoup d'intérêt vu la pertinence et la nouveauté de la thématique.

À travers ce rapport nous visons à expliquer les préliminaires du sujet tout en essayant de mettre la lumière sur les questions pouvant susciter un débat sur l'aspect de la transparence, sensibilisant ainsi les parties prenantes à la gravité de la cause. Le rapport suivant a été réalisé en intégrant les remarques des participants ainsi que leur opinion sur le sujet.

En effet, le Maroc est assez clair sur le fait que sa transition vers un avenir durable est dépendante d'un financement extérieur. La contribution déterminée au niveau national (NDC) du Maroc à l'accord de Paris a souligné que les réductions de gaz à effet de serre seraient plus ambitieuses s'il arrive à sécuriser un financement extérieur pour ce faire. Que ce soit pour le compte de l'atténuation ou de l'adaptation au changement climatique, ces fonds font partie intégrale de la finance climat, un domaine qui inclut beaucoup d'organismes, secteurs et acteurs/trices de la société civile, et par conséquent présente des défis majeurs à anticiper.

Parmi ces défis, le défi de la transparence et l'équité de l'accès à ces fonds. Plusieurs des organismes pouvant financer des actions climatiques sont difficiles d'accès aux populations cibles des projets et présentent des barrières bureaucratiques quelques fois difficiles même pour des institutionnels.

Nous remercions les expertes Meriem Houzir et Zineb Alaoui pour leur étude et leurs efforts de collecte de données sur ce sujet complexe et assez multidisciplinaire.

Bauke Baumann
Directeur

Fondation Heinrich Böll
Rabat - Maroc
Décembre 2018





■ Introduction

Les flux internationaux de financement et les transferts de technologies associés ont été identifiés comme essentiels pour débloquer des opportunités spécifiques d'atténuation du changement climatique et d'adaptation qui ne seraient pas viables. Ces financements comprennent des sources publiques et privées, des aides liées au climat, des «financements climatiques» officiels, des transferts Sud-Sud et des marchés du carbone, et il existe déjà une multitude de systèmes de cartographie et de suivi de nombreux éléments.

Les préoccupations relatives à la transparence du financement de l'action pour le climat sont rapidement à l'ordre du jour, à mesure que de nouveaux fonds sont créés, de nouveaux accords sont conclus pour mobiliser des ressources et des mélanges plus complexes et des instruments innovants sont proposés. Une grande partie de cette attention est concentrée sur la question de savoir si les engagements pris à Copenhague, à Cancún et dans l'accord de Paris sont remplis.

Comme l'a souligné le Secrétaire général des Nations Unies lors de l'ouverture de la 17ème Conférence des Parties de la CCNUCC à Durban en 2011, « démontrer que ces engagements sont remplis est crucial pour instaurer la confiance entre les parties ». Toutefois, les pays bénéficiaires souhaitent une plus grande transparence dans l'affectation et le décaissement des fonds.

Ainsi, plusieurs raisons fondamentales témoignent de l'importance de la transparence dans la finance climat :

- *il est primordial de demander des comptes à ceux qui utilisent des fonds, d'assurer leur intégrité et de s'attaquer aux risques de corruption inhérents à la mobilisation de sommes importantes d'argent public;*
- *il est important d'instaurer un climat de confiance entre les parties en remplissant les engagements pris au niveau international ;*
- *de meilleures informations favorisent une meilleure prise de décision, à la fois par les gouvernements des pays bénéficiaires et les bailleurs de fonds. Pour les gouvernements, il est essentiel de savoir combien de fonds ils recevront pour soutenir les mesures d'adaptation et d'atténuation afin d'intégrer ce financement dans leur cycle budgétaire ;*
- *il est essentiel de comprendre l'efficacité des différents instruments, mécanismes et politiques de financement pour catalyser les réductions d'émissions.*

Le rapport mondial sur la corruption 2011 de Transparency International sur le changement climatique met en lumière de nombreux défis pour la transparence du financement climatique. Les risques sont importants, car les mécanismes de financement du climat sont souvent nouveaux, complexes et incertains et parce que de nombreuses régions où les populations ont le plus besoin d'aide à l'adaptation et où les forêts tropicales

sont menacées. Avec la mobilisation de nouveaux flux de financement importants, cela risque d'entraîner une politisation, une bureaucratisation voire même une corruption, minant plutôt que favorisant un développement sobre en carbone.

Cette étude vise à éclairer la notion de transparence dans la finance climat, pas seulement sous l'angle de suivi des flux financiers, mais de procéder à une analyse ascendante permettant de questionner l'accessibilité de la finance climat aux différentes parties prenantes, notamment les soumissionnaires et les bénéficiaires finaux.

L'analyse de la transparence de la finance climat dans le cadre du présent rapport se penche particulièrement sur le cadre de transparence de l'appui financier de l'article 13 de l'Accord de Paris :

- Au niveau international à travers l'analyse de la transparence des mécanismes de financement analysés sous un prisme de cycle de vie de la finance climat. Il s'agit d'examiner les trois principales étapes de toute soumission et ce auprès de trois fonds (Fonds Vert pour le Climat, Fonds Adaptation et Fonds pour l'Environnement Mondial) :

- *la phase précédant la soumission où le but de l'analyse serait d'évaluer la disponibilité de l'information pour tout demandeur de financement climat, qu'il s'agisse d'institutions nationales, d'acteurs non étatiques ou autres,*
- *pendant la soumission où les questionnements se focaliseraient sur l'accès à l'information pour répondre aux exigences des bailleurs de fonds. Il s'agirait ainsi d'estimer la disponibilité, l'accessibilité, la qualité de l'information pour avoir les meilleures chances de décrocher un financement climat par les demandeurs et ce en temps voulu ;*
- *l'étape suivant l'accord ou l'avis favorable à la demande de financement afin d'évaluer les critères de suivi et évaluation des bailleurs de fond et la manière dont ils en assurent l'accompagnement auprès des soumissionnaires.*

- Au niveau national au Maroc par rapport aux flux financiers accordés aux projets climat : dans ce sens une recherche documentaire ciblée des trois fonds climat a été réalisée. Cette recherche s'est basée sur les documents en ligne des trois fonds et disponibles sur leurs sites internet respectifs à savoir <https://www.greenclimate.fund>; <https://www.adaptation-fund.org> et <http://www.thegef.org>.

- En termes de participation des bénéficiaires au processus d'élaboration des dossiers de soumission : l'évaluation s'est basée sur les exigences relatives à la transparence/consultation (processus de consultation des parties prenantes, processus de participation des bénéficiaires, accès à l'information et reporting) et, dans la mesure du possible, de l'implication des parties prenantes dans la mise en œuvre des projets après leur approbation.

Le rapport s'attache à faire preuve de transparence et de rigueur dans l'analyse des





données disponibles et le choix de l'approche méthodologique. Etant donné la complexité de l'architecture de la finance climat, nous avons concentré notre analyse sur les trois principaux fonds susmentionnés. Tout en prenant conscience de l'importance de cette étude et de la résonance qu'elle pourrait avoir et malgré les défis rencontrés sur le plan disponibilité et de qualité des données, et ce dans des délais assez courts, cette étude aspire à renforcer la transparence et la confiance indispensables en 2018, année clé pour les négociations internationales de la finance climat.

Les résultats préliminaires de l'analyse ont été partagés lors d'un atelier organisé le 1er novembre 2018 à Rabat par la Fondation Heinrich Böll et Transparency Maroc. Les recommandations et commentaires issues des discussions ont été intégrés dans la présente version.

■ I. Contexte international d'émergence de la transparence dans la finance climat

En l'absence d'une définition internationale, la finance climat désigne les ressources financières mobilisées pour aider les pays en développement dans l'atténuation et l'adaptation aux effets des changements climatiques. Cette définition recouvre également les engagements en matière de financements publics pris par les pays développés dans le cadre de la CCNUCC.

Elle vise à réduire les émissions des gaz à effet de serre mais également à accroître la résilience et réduire la vulnérabilité des êtres humains et des systèmes écologiques aux impacts négatifs du changement climatique.

Les articles 4, 5, 6 et 11 de la CCNUCC précisent que le financement climatique doit être :

- *mobilisé par les pays développés ;*
- *fourni aux pays en développement parties, en tenant compte des besoins urgents et immédiats de ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets négatifs du changement climatique ;*
- *équilibré en termes de répartition entre l'adaptation et l'atténuation ;*
- *engagé dans le contexte d'une mise en œuvre transparente ; et*
- *accru, nouveau et additionnel, prévisible et adéquat.*

I.1. Evolution du mécanisme financier climatique

Dans l'Accord de Copenhague de 2009 (COP15), confirmé par la décision de Cancún et la plateforme de Durban, les pays développés se sont engagés à verser 30 milliards US\$ entre 2010 et 2012 (Fast Start Finance). A la fin de cette période, les pays contributeurs ont réaffirmé leurs engagements de mobiliser 100 milliards US\$ de financements publics et privés par an jusqu'en 2020.¹

A la COP16, le Comité permanent des finances a été créé sous la CCNUCC pour aider la COP à atteindre les objectifs du mécanisme financier de la Convention. Le Comité permanent des finances a été chargé, entre autres choses, de la préparation d'une évaluation biennale des flux financiers pour le climat, la seconde a été publiée en 2016 et donne le détail des flux de 2013- 2014 (CCNUCC, 2016). La prochaine est prévue pour l'année 2018.

1 : Décision 1/CP.15 de la CCNUCC

La figure 1 présente un aperçu de l'architecture mondiale des financements et en particulier, les mécanismes de financement public. Les flux financiers transitent par plusieurs canaux, y compris via les fonds multilatéraux spécialisés dans la lutte contre les changements climatiques. Plusieurs pays développés ont également créé des initiatives de financement climatique, ou font transiter ces financements par le biais de leurs institutions bilatérales d'aide au développement. En parallèle, de nombreux pays en développement ont créé des fonds nationaux et régionaux pour réceptionner et canaliser les financements climat.

Cependant, si la multiplicité des canaux de financement accroît les possibilités des pays bénéficiaires d'accéder aux fonds climat, elle rend également le processus plus complexe. Il est de plus en plus difficile de faire le suivi, la comptabilisation et la vérification des financements climatiques, de coordonner une réponse et de rendre compte de leur utilisation efficace et équitable. Il est possible de tirer des enseignements quant à la meilleure manière de structurer les financements climatiques en vue d'optimiser leur impact ainsi que les co-bénéfices environnementaux, sociaux ou liés à l'égalité des sexes.

I.3. Genèse de la notion de transparence dans la Finance climat

De manière générale, la notion de « transparence » apparaît dès l'adoption de la CCNUCC : « *Le mécanisme financier est constitué sur la base d'une représentation équitable et équilibrée de toutes les Parties, dans le cadre d'un système de gestion transparent* ». En vertu du Protocole de Kyoto, le concept est de nouveau utilisé, mais cette fois-ci, en lien avec les informations que les parties visées à l'annexe I (pays développés) doivent communiquer pour faire état des mesures adoptées en vue d'atteindre leur objectif de réduction d'émission de GES et permettre d'évaluer leur niveau d'émission de GES ou encore pour garantir le bon fonctionnement du mécanisme pour un développement propre.

La notion ne sera toutefois définie qu'en 1999, dans une décision de la COP spécifiquement relative aux inventaires d'émissions de GES : « *La transparence signifie que les hypothèses et les méthodes utilisées pour un inventaire doivent être clairement expliquées afin que celui-ci puisse être facilement reconstitué et évalué par les utilisateurs des données notifiées. La transparence des inventaires est indispensable au bon déroulement du processus de communication et d'examen des informations* »³.

Jusqu'à récemment, cet effort de transparence ne concernait toutefois pas véritablement la finance dédiée à la lutte contre les changements climatiques. Ce n'est, en effet, qu'à partir du Plan d'action de Bali (2007) que l'accent a réellement été mis sur la nécessité de rendre la finance climat « mesurable, rapportable et vérifiable » (MRV), dans un contexte de renforcement de l'ambition et d'élargissement du régime international de lutte contre les changements climatiques. Lors de la Conférence de Copenhague de 2009, l'engagement collectif des pays développés de fournir aux pays en développement un soutien financier

3 : FCCC/CP/1999/7, p. 4





de l'ordre de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 n'a fait qu'accentuer les attentes en termes de transparence dans ce domaine.

Sous l'impulsion de certaines parties⁴, le concept de transparence figure désormais en bonne place au sein de l'Accord de Paris. Un article spécifique y est consacré (Article 135), qui concerne à la fois les actions des parties et le soutien fourni. En revanche, les lignes directrices en matière de transparence du soutien, et en particulier du soutien financier, restent encore très largement à construire.

En somme, voici quelques questions clés auxquelles devraient répondre la transparence :

Questions clés	But des données	Cible	Résultat
Les bailleurs de fonds remplissent-ils leurs engagements envers la CCNUCC ?	Permet de suivre le respect des engagements	Parties à la CCNUCC, ONG Les gouvernements bénéficiaires, les citoyens et leurs organisations	Bâtir la confiance en démontrant individuellement et collectivement si les engagements mondiaux sont respectés.
Dans quelle mesure le financement disponible devrait-il être utilisé pour répondre aux besoins et aux opportunités ?	Permettre une meilleure coordination dans l'allocation des fonds Soutenir la prise de décision par les gouvernements des pays bénéficiaires	Mécanisme de financement de la CCNUCC, bailleurs de fonds, institutions intermédiaires.	Financement direct pour répondre aux besoins d'atténuation et d'adaptation. Meilleure répartition des ressources publiques - la planification et la hiérarchisation des actions sont transparentes et encouragent la prise en compte des préoccupations locales et la durabilité des actions

4 : Brésil, Chine, Inde, Japon, UE, Suisse au nom du Groupe de l'intégrité environnementale - FCCC/ADP/2012/MISC.3.

5 : Texte de l'Accord de Paris, article 13, 2015.

Le financement est-il utilisé aux fins convenues ?	Permettre à ceux qui utilisent des fonds d'être tenus responsables	Citoyens et leurs organisations, organisations intermédiaires, bailleurs de fonds.	Allouer les financements aux bénéficiaires ciblés. Réduire les risques de corruption inhérents à la mobilisation d'importantes sommes d'argent public à travers des mécanismes nouveaux, complexes et incertains
Quel impact y a-t-il sur les résultats de l'adaptation et de l'atténuation aux changements climatiques ?	Permettre une évaluation solide de l'efficacité du financement climatique	Organisations intermédiaires, gouvernements bénéficiaires, gouvernements bailleurs de fonds, ONG	Soutenir l'apprentissage visant à catalyser le développement à faible intensité de carbone. Performance du système de soutien permettant d'orienter le financement vers une action d'optimisation des ressources, en tirant parti de l'investissement privé

Article 13 de l'Accord de Paris⁶ : Transparence de l'action et de l'appui

L'Accord de Paris établit "un cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui, assorti d'une certaine flexibilité, qui tient compte des capacités différentes des Parties et qui s'appuie sur l'expérience collective" (Alinéa 13.1). Les modalités, procédures et lignes directrices prévues pour la transparence de l'action et de l'appui, tiennent compte de cette flexibilité, et seront adoptées par la CMA 1 (Alinéas 13.2 et 13.13).

Le cadre renforcé tiendra compte de la situation particulière des pays les moins avancés (PMA) et des Petits États Insulaires en développement (PEID), et sera mis en œuvre de façon qui ne soit "ni intrusive ni punitive, qui respecte la souveraineté nationale et qui évite d'imposer une charge excessive aux Parties" (Alinéa 13.3). Il se fondera sur les dispositifs relatifs à la transparence prévus en vertu de la Convention, en tirant partie de l'expérience tirée des communications nationales, des rapports biennaux et des rapports biennaux actualisés, de l'évaluation et de l'examen au niveau international et des consultations et analyses internationales (Alinéa 13.4).

6 : Texte de l'Accord de Paris, article 13, 2015.





L'objectif du **cadre de transparence des mesures** consiste à fournir une image claire des mesures relatives aux changements climatiques à la lumière de l'objectif énoncé à l'Article 2 de la Convention, notamment en éclairant et en suivant les progrès accomplis par chaque Partie en vue de s'acquitter de sa CDN en matière d'atténuation et de mettre en œuvre ses mesures d'adaptation, afin d'éclairer le bilan mondial (Alinéa 13.5).

Chaque Partie doit fournir régulièrement : un inventaire national des gaz à effet de serre, élaboré en utilisant des méthodologies approuvées par le GIEC et par la CMA ; et les renseignements nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de sa CDN en matière d'atténuation (Alinéa 13.7). Chaque Partie devrait également communiquer des informations sur les effets des changements climatiques et sur l'adaptation à ces changements, selon ce qu'il convient (Alinéa 13.8).

L'objectif du **cadre de transparence de l'appui** consiste à fournir des éclaircissements sur l'appui fourni et l'appui reçu par "chaque Partie concernée" dans le contexte de l'atténuation, de l'adaptation, du financement, de la mise au point et du transfert de technologies et du renforcement des capacités (articles 4, 7, 9, 10 et 11) et à présenter, "dans la mesure du possible", une vue d'ensemble de l'appui financier global fourni, pour éclairer le bilan mondial (Alinéa 13.6).

Les pays développés doivent, et les autres Parties qui apportent un appui devraient, communiquer des informations sur l'appui fourni sous la forme de ressources financières, d'un transfert de technologies et d'un renforcement des capacités (Alinéa 13.9). Les pays en développement Parties devraient communiquer des informations sur l'appui dont ils ont besoin et qu'ils ont reçu (Alinéa 13.10).

I.4. Critères d'analyse relatifs à la transparence du financement climatique

L'analyse de la transparence de la Finance Climat dans le cadre du présent rapport se penche particulièrement la transparence du cadre de transparence de l'appui financier de l'article 13 de l'Accord de Paris :

- *Au niveau international à travers l'analyse de la transparence des mécanismes de la finance climat ;*
- *Au niveau national au Maroc par rapport aux flux financiers accordés aux projets climat ;*
- *En termes de participation des bénéficiaires au processus d'élaboration des dossiers de soumission.*

Tableau 1 : Principes et critères relatifs à la transparence du financement climatique

Phase de prestation	Principe	Critères
Mobilisation des fonds	Transparence et responsabilisation	Les contributions financières des pays, des organisations internationales et des organismes sont publiées en temps voulu, en même temps que leurs composantes et leurs sources
Gestion et gouvernance des fonds	Transparence et redevabilité	Informations exactes disponibles au public et en temps voulu sur la structure de financement, ses données financières, la composition de son conseil, la description de son processus décisionnel, les documents préparatifs aux projets et des décisions prises en matière de financement et décaissement et les résultats obtenus lors de la mise en œuvre
Implémentation et décaissement des fonds	Transparence et redevabilité	Divulgence des décisions de financement selon les critères et directives sur la divulgation publique des financements ; obligation de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des fonds ; existence d'un mécanisme ou d'une procédure de réparation.





■ II. Transparence au niveau international : Accès à l'information liée aux mécanismes de la finance climat

Bien que pertinente pour toutes les étapes du cycle de financement climatique, la transparence doit être fermement reflétée dans la gouvernance mondiale des fonds climatiques comme condition préalable à sa mise en œuvre.

Une gouvernance transparente des financements publics pour le climat exige la diffusion publique d'informations compréhensives, exactes et en temps voulu sur la structure financière du mécanisme concerné, ses données financières, la composition de son conseil, ses processus décisionnels, ses documents de préparation de projet, les décisions concrètes sur le financement et le décaissement, ainsi que les résultats.

Les pays développés doivent, et les autres Parties qui apportent un appui devraient, communiquer des informations sur l'appui fourni sous la forme de ressources financières, d'un transfert de technologies et d'un renforcement des capacités (Alinéa 13.9).

II. 1. Présentation des principaux mécanismes de la finance climat

Les principaux mécanismes de la Finance Climat que nous allons examiner dans l'analyse de la prise en compte de la transparence sont : le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/ GEF), le Fonds Vert pour le Climat (FVC/ GCF) et le Fond d'Adaptation (FA).

II.1.1. Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ou Global Environment Facility (GEF)

Créé en 1991, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est une entité opérationnelle de mise en œuvre du mécanisme financier de la CCNUCC remplissant la même fonction pour l'Accord de Paris. Il sert aussi de mécanisme financier pour plusieurs autres conventions, notamment la biodiversité et la désertification. À ce titre, ses ressources servent de catalyseur pour les types d'investissements à grande échelle nécessaires à la création d'une économie sobre en carbone et résiliente au climat. Le FEM investit dans des projets d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable, de transport durable et d'agriculture intelligente face au climat pour soutenir l'atténuation des GES.

Le FEM administre également le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) et le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC), sous la direction de la Conférence des Parties (COP) de la CCNUCC. Ces fonds financent l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux d'adaptation et surtout, des petits projets d'adaptation (chaque pays étant plafonné pour un financement de 20 millions US\$).

Le FEM est alimenté par 39 pays donateurs avec des cycles de réapprovisionnement tous les quatre ans. La phase actuelle de réapprovisionnement est la sixième (FEM-6). Elle va de 2014 à 2018 et fournit 4,43 milliards USD de ressources pour des actions des trois conventions de Rio, dont environ 1,25 milliards principalement affectés aux projets liés au changement climatique. Ce qui fait du FEM la plus grande source de financement multilatéral pour les actions en faveur du changement climatique.

Le FEM emploie le système de financement SRTR, lequel garantit un fonds d'allocation spécifique pour chaque pays éligible. Les financements FEM sont attribués, par le biais de plusieurs fonds fiduciaires, au pays en développement et aux pays d'économie en transition, pour atteindre les objectifs des conventions et des accords environnementaux internationaux.

Depuis 1991, le FEM a fourni plus de 16 MM USD en dons et mobilisé plus de 97 MM USD en co-financement pour plus de 4500 projets dans 165 pays. Le 25 avril 2018, près de 30 pays ont conjointement promis 4,1 milliards de dollars au Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le FEM a reçu un solide appui pour son nouveau cycle d'investissement de quatre ans (appelé FEM-7), visant à protéger les forêts, les terres, l'eau, le climat et les océans du monde entier ainsi que les espèces sauvages menacées et lutter contre les nouvelles menaces environnementales telles que la pollution plastique marine.

Institutions nationales requises :

Rôle	Accès direct	Accès multilatéral
Coordination du pays	Point focal opérationnel du FEM	Point focal opérationnel du FEM
Mise en œuvre	Agences de projet du FEM	Agences du FEM
Exécution	Promoteurs finaux des projets	Promoteurs finaux des projets

Au Maroc, le point focal politique est Mr. Mohamed Benyahia et le point focal opérationnel est M. Rachid Firadi, tous les deux du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et du Développement Durable, chargé du Développement Durable.

Les projets financés par le FEM ont eu un impact tangible sur le changement climatique à travers :

- *La réduction de la vulnérabilité de près de 17 millions de personnes dans plus de 130 pays ;*
- *La protection des puits de carbone et la biodiversité dans 3 300 aires protégées couvrant 860 millions d'hectares, soit une superficie supérieure à celle du Brésil ;*
- *L'amélioration de la gestion durable des terres dans 350 millions d'hectares de paysages et de paysages marins productifs ;*



- *La suppression de près de 600 millions de tonnes de gaz à effet de serre grâce à des projets d'énergie renouvelable et à plus de 400 millions de tonnes grâce à des projets d'efficacité énergétique.*⁷

Focus Programme Micro-financement du Fond pour l'Environnement Mondial/ FEM

Lancé en 1992, année de tenue du Sommet de la terre de Rio de Janeiro, le « Small Grant Programme (SGP) » a pour mission l'appui aux ONG et aux communautés locales des pays en développement menant des actions et projets en rapport avec la réduction des effets des changements climatiques, la conservation de la biodiversité, la protection des eaux internationales, la réduction de l'impact des Polluants organiques persistants (POP) et la prévention de la dégradation des sols. Toutes ces actions sont directement liées à l'amélioration, de manière durable, du niveau de vie de ces communautés de base. Le SGP est mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en lieu et place du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il est exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

En tant que programme institutionnel du FEM, le SGP aligne ses stratégies de phase opérationnelle sur celles du FEM, et fournit une série de projets de démonstration destinés à être développés, reproduits et intégrés. L'action au niveau local par la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales est considérée comme une composante essentielle de la stratégie FEM 20/20 (convoquer des alliances multipartites pour générer des avantages environnementaux mondiaux et contribuer au plan stratégique du PNUD et se concentrer sur le développement durable).² Au niveau mondial, l'objectif du programme OPP du SGP est de «soutenir efficacement la création d'avantages environnementaux mondiaux et la sauvegarde de l'environnement mondial par des solutions communautaires et locales qui complètent et ajoutent de la valeur aux actions nationales et mondiales».

II.1.2. Fonds d'adaptation

Le Fonds d'Adaptation du Protocole de Kyoto a officiellement été lancé en 2007 bien qu'il ait été conçu en 2001 lors de la COP7 de Marrakech pour financer des projets et des programmes concrets d'adaptation pour réduire les effets négatifs du changement climatique, auxquels sont confrontés les communautés, les pays et les secteurs. Il est réservé aux pays en développement qui sont des parties du Protocole de Kyoto.

Le Fonds pour l'adaptation (FA), également établi sous la CCNUCC, est financé par un prélèvement de 2 % sur la vente des crédits d'émission provenant du Mécanisme de développement propre, de plus en plus tributaire des contributions des subventions des pays développés. Opérationnel depuis 2009, ses apports financiers au total se montent à 619 millions US\$, avec un total des transferts de fonds à des projets de 237 millions US\$. Il a été un précurseur dans l'accès direct des pays en développement aux financements

⁷ : <http://www.thegef.org/topics/climate-change>

climatiques, par le biais d'entités nationales de mise en œuvre accréditées qui respectent des normes fiduciaires précises ainsi que des normes environnementales, sociales et de genre plutôt que de recourir aux entités de mise en œuvre multilatérales comme les agences des Nations Unies ou les banques multilatérales de développement.⁸

Le Fonds d'Adaptation est unique dans sa gouvernance. Il soutient la prise en charge des pays bénéficiaire durant tout le processus de financement. Le Conseil du Fonds d'Adaptation (CFA) est composé de 16 membres et de 16 suppléants, dont la majorité représente des pays en développement. Certains sièges sont réservés à la représentation des Pays les Moins Avancés (PMA) et les Petits États Insulaires en développement (PEID). Le Fonds d'Adaptation a aussi lancé un mécanisme d'accès direct qui permet aux entités nationales de mise en œuvre (NIE) et aux entités régionales de mise en œuvre (RIE) des pays en développement d'accéder directement au financement pour l'adaptation climatique, sans avoir à passer par des entités multilatérales comme le comité de la BMD ou des Nations Unies pour les représenter.

Institutions nationales requises :

Rôle	Accès direct	Accès régional et multilatéral
Coordination du pays	Autorité Désignée (AD)	Autorité Désignée (AD)
Implémentation	Entités nationales de Mise en œuvre (EMO)	Entités Régionales et Multilatérales de Mise en œuvre (ERMO et EMMO)
Exécution	Promoteurs de projets finaux/ Bénéficiaires	Promoteurs de projets finaux/ Bénéficiaires

Au Maroc, la seule entité nationale accréditée auprès du Fonds adaptation est l'Agence pour le Développement Agricole (ADA).

II.1.3. Fonds Vert pour le Climat (FVC)

Le Fonds vert pour le climat (FVC) de la CCNUCC a été créé en 2011 à la COP de Durban et est devenu pleinement opérationnel avec ses premiers projets approuvés à la fin de l'année 2015. À l'instar du FEM, il sert d'entité opérationnelle au mécanisme financier de la CCNUCC et de l'Accord de Paris et reçoit des directives de la COP. Il est parmi, pour ne pas dire, le principal canal par lequel le financement public international de la lutte contre le changement climatique transite. Il vise à financer le changement de paradigme vers un développement résilient au changement climatique et sobre en carbone dans les pays en développement avec une approche axée sur les pays et un engagement à une répartition équilibrée à 50/50 du financement pour l'adaptation et l'atténuation.

8 : Adaptation Fund website at <https://www.adaptation-fund.org/>





Toutes les propositions de projets soumis pour approbation au Conseil doivent nécessairement inclure un plan d'action spécifique lié au genre. Pour les entités de mise en œuvre qui souhaitent être accréditées comme partenaire du FVC, leur capacité à envisager leur action en se préoccupant fondamentalement du genre, est l'un des critères d'accréditation.

Le FVC a été conçu comme un nouveau canal de distribution financière internationale, en particulier des flux financiers multilatéraux pour l'adaptation. Il joue un rôle significatif dans l'aide des pays en développement, par la mise en œuvre des engagements pris dans l'Accord de Paris. Créé en 2010, il est pleinement opérationnel depuis qu'il a reçu l'approbation d'une première série de projets fin 2015. En tant qu'entité responsable du mécanisme financier de la CCNUCC, le FVC a pour objectif de promouvoir le changement de paradigme d'un développement à faible émission et résilient climatiquement, dans les pays bénéficiaires.

Tous les pays en développement sont éligibles au FVC, soit par le biais d'une entité de mise en œuvre accréditée et multilatérale (par voie internationale), soit par des entités de mise en œuvre nationales et régionales (par voie directe). Le FVC pilote également les modalités d'un Accès Direct Renforcé (ADR) qui pourraient placer la prise de décision pour les projets individuels sous le signe d'une approche programmatique approuvée à un niveau national. Une Autorité Nationale Désignée (AND) apporte une approbation sans objection accordée par des entités accréditées. Le FVC est le premier fonds climatique multilatéral qui a commencé à rendre obligatoire la question du genre pour tous ses financements.

Toutes les propositions de projets soumis pour approbation au Conseil doivent nécessairement inclure un plan d'action spécifique lié au genre. Pour les entités de mise en œuvre qui souhaitent être accréditées comme partenaire du FVC, leur capacité à envisager leur action en se préoccupant fondamentalement du genre, est un des critères d'accréditation.

En octobre 2017, le réseau de partenaires d'exécution du FVC a augmenté à 59 entités accréditées et, le Fonds vert a approuvé un total de 54 projets pour 2,6 milliards US\$ d'engagements de financement du Fonds. En 2017, les fonds multilatéraux sur le climat ont approuvé près de 2 milliards de dollars dans 152 projets et 70 pays. En 2017, les approbations de fonds n'ont pas continué à augmenter comme en 2016. Néanmoins, des fonds supplémentaires sont consacrés à l'adaptation, ce qui corrige le parti pris précédent en faveur de projets d'atténuation. Cependant, l'augmentation significative du nombre de projets faisant état de résultats en matière d'adaptation et d'atténuation, largement tirée par le FVC, rend cette image plus compliquée en l'absence de rapports plus transparents.

Institutions nationales requises :

Rôle	Accès direct	Accès régional et multilatéral
Coordination du pays	Autorité nationale désignée (AND) OU Point focal	Autorité nationale désignée (AND) OU Point focal
Mise en œuvre	Entités nationales de mise en œuvre (ENM)	Entités de mise en œuvre régionales et internationales
Exécution	Promoteurs finaux des projets / bénéficiaires	Promoteurs finaux des projets / bénéficiaires

Au Maroc, l'autorité nationale désignée (NDA) / Point focal pour l'interaction avec le FVC est M. Rachid Firadi, Directeur du partenariat de communication et de coopération au ministère de l'énergie, des mines et de l'environnement. Le comité de pilotage est composé du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et du Développement Durable, chargé du Développement Durable Chef de file, Ministère de l'Économie et des Finances (MEF); du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI) ; du Ministère de l'Intérieur (MI) et du Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance (MAGG). Les entités accréditées d'accès direct, établis dans le pays, sont l'Agence de Développement Agricole (ADA) et la CDG CAPITAL S.A

II.2. Analyse comparative de la transparence entre les différents mécanismes du financement climatique

Il s'agit d'évaluer la transparence vis-à-vis des soumissionnaires aux mécanismes de financement afin d'estimer le niveau de difficultés pour avoir accès à la finance climat. Outre le défi relatif à l'expertise nécessaire pour déposer toute demande de financement, la question de la disponibilité des données en temps et lieu opportuns reste déterminante pour l'octroi des financements aux demandeurs.

Afin de procéder à une analyse comparative des financements climat accordés au Maroc, nous allons utiliser les critères présentés dans le tableau 1 qui, sous un prisme de cycle de vie de la finance climat, correspondent aux trois principales étapes du cycle de vie de toute soumission à un financement climat et ce auprès des trois fonds susmentionnés. Il s'agit principalement de :

- *la phase précédant la soumission où le but de l'analyse serait d'évaluer la disponibilité de l'information pour tout demandeur de financement climat, qu'il s'agisse d'institutions nationales, d'acteurs non étatiques ou autres,*





- *pendant la soumission où les questionnements se focaliseraient sur l'accès à l'information pour répondre aux exigences des bailleurs de fonds. Il s'agirait ainsi d'estimer la disponibilité, l'accessibilité, la qualité de l'information pour avoir les meilleurs chances de décrocher un financement climat par les demandeurs et ce en temps voulu ;*
- *l'étape suivant l'accord ou l'avis favorable à la demande de financement afin d'évaluer les critères de suivi et évaluation des bailleurs de fond et la manière dont ils en assurent l'accompagnement auprès des soumissionnaires.*

Disponibilité d'un site internet	Fond pour l'Environnement Mondial (FEM/ GEF)	Fonds Vert pour le Climat (FVC / GCF)	Fonds d'adaptation (FA / AF)
En amont de la soumission	<p>http://www.thegef.org</p> <p>Le fond dispose sur son site internet d'une rubrique dédiée aux documents à télécharger en lien avec le Fonds⁹</p> <p>Règlement intérieur de l'Assemblée du FEM</p> <p>Procédure d'accréditation des agences au FEM¹⁰</p> <p>L'Académie du FEM¹¹</p>	<p>https://www.greenclimate.fund</p> <p>Le FVC a mis sur son site web un ensemble d'outils destinés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les pays : Le programme de préparation et de soutien préparatoire¹² - les entités nationales, un processus d'accréditation¹³, la candidature pour la demande d'accréditation¹⁴ et la politique sur les frais d'accréditation du Fonds¹⁵ ainsi que la politique environnementale et sociale¹⁶ 	<p>https://www.adaptation-fund.org</p> <p>Le Fonds a mis à disposition sur son site internet des documents de demande d'accréditation¹⁷ : Formulaire de demande d'agrément, Guide des normes d'accréditation, Manuel de la trousse d'accréditation de l'institution nationale de mise en œuvre (INM) (anglais et français), Note d'information à l'intention des autorités désignées pour sélectionner un INM, autorités désignées des parties</p>

9 : Source : <http://www.thegef.org/documents/policies-guidelines>

10 : Ce document présente les principales procédures d'accréditation des agences au FEM.

11 : L'Académie du FEM est une initiative d'apprentissage du FEM qui propose un programme en ligne et en face à face de cours / activités d'apprentissage visant à renforcer la capacité des partenaires et des parties prenantes du FEM à coopérer avec le FEM

12 : <https://www.greenclimate.fund/gcf101/empowering-countries/readiness-support>

13 : <https://www.greenclimate.fund/gcf101/getting-accredited/accr-creditation-process>

14 : Les documents clés du processus d'accréditation GCF sont disponibles en ligne. Il s'agit de : Introduction au cadre d'accréditation, Outil d'autoévaluation, Système d'accréditation en ligne (OAS), Formulaire de demande de compte de l'OEA, Lettre de candidature NDA / FP pour candidature, Formulaire de demande avec exemples, Guide d'accréditation accéléré, Conditions générales de l'OEA, Lettre sur l'accréditation et la confidentialité, Guide de l'utilisateur de la SV, Panel d'accréditation, Liste de contrôle étape I (Secrétariat), Liste de contrôle étape II (panel d'accréditation), Etape III - Modèle de convention cadre d'accréditation, Etape III - Accords-cadres d'accréditation signés (AMMA).

15 : https://www.greenclimate.fund/documents/20182/818273/1.10_-_Policy_on_Accreditation_Fees.pdf/b4d44215-5593-4531-987e-6ea80c746dbc





<p>Pendant la préparation du dossier de soumission</p>	<p>Lignes directrices sur le cofinancement Standards de protection environnementale et sociale Politique et lignes directrices sur l'égalité des sexes (F) Principes et lignes directrices pour la participation des populations autochtones (F) Politique d'engagement des parties prenantes¹⁸ Politique et lignes directrices sur le système d'attribution transparente des ressources (STAR)¹⁹</p>	<p>Le FVC a mis en place le mécanisme de préparation de projet²⁰ Modèle de note conceptuelle de projet/programme V.2.2 Lignes directrices pour la procédure de sélection environnementale et sociale des activités proposées dans le cadre du processus d'approbation simplifiée²¹ Analyse / évaluation et intégration du genre : Modèles de plan d'action Appui pour la préparation des projets²² pour les entités accréditées Politique des peuples autochtones²³ (A et Esp)</p>	<p>Documents de proposition de projet²⁴: Instructions pour la préparation d'une demande de financement de projet / programme, procédures d'approbation et d'exploitation, critères d'examen des projets / programmes, demande de financement Modèle de lettre d'approbation du gouvernement, document d'orientation pour la politique environnementale et sociale. De plus, le site contient des kits pour les propositions entièrement élaborées, pour les soumissions conceptuelles, pour les soumissionnaires INN et plusieurs politiques et directives opérationnelles²⁵</p>
--	---	--	--

16: Cette politique explique comment le FVC intègre les considérations environnementales et sociales dans ses prises de décisions et ses opérations pour gérer efficacement les risques et impacts environnementaux et sociaux et améliorer les résultats. https://www.greencclimate.fund/documents/20182/574763/GCF_policy_-_Environmental_and_Social_Policy.pdf/aad92a12-2775-4813-a009-6e6564bad87c

17: <https://www.adaptation-fund.org/apply-funding/accreditation/accreditation-application/>

18: Cette politique énonce les principes fondamentaux et les exigences obligatoires pour l'engagement des parties prenantes dans la gouvernance et les opérations du FEM, en vue de promouvoir la transparence, la responsabilité, l'intégrité, la participation effective et l'inclusion.

19: STAR vise à allouer des ressources aux pays de manière transparente et cohérente sur la base des priorités environnementales mondiales et des capacités, politiques et pratiques nationales pertinentes pour la mise en œuvre réussie des projets et programmes du FEM.

20: pour fournir un soutien financier afin d'aider les entités accréditées à préparer des projets et des programmes. Il est spécialement conçu pour prendre en charge les entités à accès direct et les projets de catégorie micro à petite taille <https://www.greencclimate.fund/gcf101/funding-projects/project-funding/step-submitting-a-funding-proposal-to-the-gcf-secretariat>

21: L'objectif de ce projet pilote est d'appliquer les meilleures pratiques pour réduire le temps et les efforts nécessaires dans les procédures de préparation, d'examen, d'approbation et de décaissement des activités micro et petites qui encouragent et soutiennent certaines actions évolutives et transformatives. https://www.greencclimate.fund/documents/20182/574766/Guidelines_for_the_Environmental_and_Social_Screening_of_Activities_Proposed_under_the_Simplified_Approval_Process.pdf/4df1b53-87bd-419a-9373-854047e3e87f

<p>Après l'approbation du fonds / reporting</p>	<p>Initiative de renforcement des capacités pour la transparence avec plusieurs objectifs dont le renforcement des systèmes nationaux de MRV</p> <p>Conformité de l'Agence de surveillance avec les politiques du FEM</p> <p>Politique du cycle de projet et de programme²⁶</p> <p>Lignes directrices sur les indicateurs de base et les sous-indicateurs²⁷</p>	<p>Après la signature de l'accord des activités financées, les instructions de paiement sont envoyées.</p> <p>Rapports de performance des entités accréditées : les entités accréditées sont responsables du suivi et de l'évaluation des activités financées qu'elles effectuent, elles sont également tenues de faire rapport régulièrement au Fonds à travers plusieurs rapports : démarrage, performance (annuel et final), évaluation à mi-parcours, évaluation final, Audits annuels et informations financières.</p>	<p>Aucune information disponible dans ce sens sur le site web du FA.</p>
---	---	---	--

https://www.greenclimate.fund/documents/20182/574766/Guidelines_-_Guidelines_for_the_Environmental_and_Social_Screening_of_Activities_Proposed_under_the_Simplified_Approval_Process.pdf/4d31b53-87bd-419a-9373-854047e3e87f

22 : L'appui pour la préparation de projets (PPF) soutient les entités accréditées dans la préparation des projets et des programmes. Le soutien du PPF se limite aux activités suivantes: Études de faisabilité et de faisabilité, ainsi que conception de projets; Études environnementales, sociales et de genre; Évaluations des risques; Identification des indicateurs au niveau du programme / projet. Services avant contrat, y compris la révision des documents d'appel d'offres; Services de conseil et/ ou autres services pour structurer financièrement une activité proposée; Autres activités de préparation de projet, le cas échéant, à condition qu'une justification suffisante soit disponible.

23 : https://www.greenclimate.fund/documents/20182/574763/GCF_policy_-_Indigenous_Peoples_Policy.pdf/6a0f4791-f88e-4c8a-8115-32315a3e4042

24 : <https://www.adaptation-fund.org/apply-funding/project-funding/project-proposal-materials/>

25 : https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2016/07/ESP-Guidance_Revised-in-June-2016_Guidance-document-for-Implementing-Entités-s-on-compliance-with-the-Adaptation-Fund-Environmental-and-Social-Policy.pdf

26 : Cette politique définit les règles régissant les cycles des projets et programmes financés par le FEM. Cette politique est accompagnée de lignes directrices qui résument les mesures prises en réponse à la demande du Conseil, en fournissant des directives pour la mise en œuvre correcte de la politique du cycle de projet et de programme.

27 : L'architecture des résultats introduit un cadre de résultats simplifié comportant onze indicateurs de base et 30 sous-indicateurs afin d'améliorer la capacité du FEM à saisir, surveiller et rendre compte des avantages environnementaux mondiaux. Une architecture de résultats actualisée a été adoptée dans le cadre des négociations le Fonds d'affectation spéciale du

FEM (FEM-7)





L'analyse comparative de la transparence au niveau des mécanismes de financement climatique fait ressortir plusieurs constats :

- *La complexité des procédures mises en place par les bailleurs de fonds ce qui rend les demandes longues, compliquées et exigeant des quantités d'information assez consistantes ;*
- *Le besoin d'un renforcement des capacités des soumissionnaires ;*
- *Un besoin d'harmonisation au niveau national avec les exigences internationales en matière de transparence ;*
- *La barrière de langue puisque la plupart des documents sont en anglais ;*
- *Les directives mises en place si, dans certains cas elles insistent sur la consultation des parties prenantes, ne garantissent pas l'intégration de leurs considérations dans différentes phases du cycle de vie des projets et programmes ;*
- *La question de suivi évaluation pendant l'implémentation des projets/programmes fait parfois défaut ;*
- *Exigences de cofinancement,*
- *Besoin d'adapter les documents à des demandeurs autres que les états/pays, et cibler d'autres catégories telles que les acteurs non étatiques de la société civile, notamment les collectivités territoriales, les ONG et le secteur privé.*

De manière plus générale concernant les transferts des financements des pays développés vers les pays en voie de développement, les informations actualisées et à jour sur les décaissements réels sont limitées, ce qui réduit la transparence des flux de financement du climat et fosse la responsabilisation, en particulier pour les bénéficiaires des fonds destinés. Actuellement, les systèmes d'information sur le financement climatique sont inégaux. Les définitions et les normes de déclaration cohérentes font défaut et les informations ne sont pas mises à disposition de manière à pouvoir être facilement rassemblées et utilisées.

Compte tenu de ces lacunes et de ces incohérences, plusieurs processus sont déjà en cours pour réviser, améliorer et normaliser la couverture, à la fois au sein des processus de la CCNUCC et parallèlement à ceux-ci.

Les lignes directrices encadrant la soumission des rapports des parties en matière de finance climat, adoptées lors des conférences de Cancun en 2010 et de Durban en 2011, ont certes prévu que les pays industrialisés fournissent des informations sur les soutiens financiers versés aux pays en développement. Toutefois, en pratique, les informations communiquées à ce jour varient nettement entre les parties.

En effet, si la nécessité d'une transparence accrue de la finance climat a été justifiée, au cours des négociations internationales, afin d'en favoriser l'effectivité et à l'efficacité, cette question est au cœur d'enjeux politiquement sensibles. Au-delà du nécessaire « renforcement des capacités » de certains pays pour leur permettre de participer à l'effort

collectif (que ce soit en termes d'atténuation, d'adaptation ou de transparence de leur action), des considérations d'équité, ou encore de justice climatique, soulèvent de délicates interrogations sur la prévention et la réparation des dommages liés aux changements climatiques, vis-à-vis desquelles la finance climat n'est forcément pas étrangère.

Néanmoins, ce système, maintenu au titre de l'Accord de Paris, a vocation à être amélioré au fil du temps. En effet, la Conférence de Cancun a également mis en place le Comité permanent sur le financement (*Standing Committee on Finance - SCF*), avec pour mandat, renouvelé lors de la COP 21²⁸, de renforcer le système de MRV de la finance climat, notamment en procédant à l'estimation périodique et globale des flux financiers dans ce domaine, à partir de toutes les sources d'informations disponibles.

Or, les travaux conduits jusqu'à présent dans le cadre du SCF ont démontré qu'un important degré d'incertitude demeurait dans ce domaine²⁹. En effet, la gouvernance de la finance climat est très fragmentée, en dépit de la mise en place du Fonds vert pour le climat (FVC), destiné à la centraliser autant que possible. Elle fait, de surcroît, intervenir une grande variété d'entités, de natures diverses et à différents niveaux. C'est d'autant plus vrai que les parties ne sont pas parvenues à s'entendre sur une définition commune de la « finance climat ». Les débats qui opposent les débiteurs et les bénéficiaires de ce soutien financier concernent, en particulier, le caractère public et/ou privé de la finance prise en compte, son caractère « nouveau et additionnel », notamment par rapport à l'aide publique au développement, ainsi que l'attribution de cette finance à l'atténuation ou à l'adaptation.

Concepts associés à la transparence dans la gouvernance climatique

Le principe de transparence dans la finance climat est souvent associé à d'autres concepts. Il s'agit notamment de la **redevabilité et de l'additionnalité**.

Le **principe de redevabilité** requiert l'existence d'une procédure de réparation facilement accessible permettant au pays ou aux personnes affectées de faire valoir leurs droits face aux décisions concernant un financement climat ou la mise en œuvre d'un projet de financement climat, ainsi qu'un renforcement de surveillance par les législatures nationales.

L'additionnalité, quant à elle, est une préoccupation majeure, car le financement climatique et l'aide au développement ont des objectifs qui se recoupent mais ne sont pas identiques. Alors que le financement de l'atténuation du changement climatique aura tendance à affluer vers les pays à revenu intermédiaire en voie d'industrialisation rapide où les opportunités urgentes de réduire les émissions sont plus nombreuses, cela ne devrait pas détourner les financements de l'aide des pays les plus pauvres. De même, s'adapter aux impacts du changement climatique signifie que le coût de la réalisation des objectifs de développement augmente. On ne peut pas dire que ce coût accru soit simplement couvert par le réaménagement du financement de l'aide existant en tant qu'adaptation.

28 : Décision 1/CP.21, §64.

29 : Voir SCF, Biennial Assessment and Overview of Climate Finance Flows report, 2014.





■ III. Transparence au niveau national : flux lié à la finance climat au Maroc

Au-delà de la question des flux financiers du Nord vers le Sud et du reporting climat permettant de mesurer la qualité de l'information financière et le degré de concrétisation des engagements pris par les pays développés, les pays en voie de développement sont également tenus de faire état du soutien financier reçu ou encore nécessaire.

Les pays en développement Parties devraient communiquer des informations sur l'appui dont ils ont besoin et qu'ils ont reçu (Alinéa 13.10 de l'Accord de Paris).

Afin de procéder à une analyse comparative des financements climat accordés au Maroc, nous allons utiliser les critères présentés dans le tableau 1 qui, sous un prisme de cycle de vie de la finance climat, correspondent aux trois principales étapes du cycle de vie de toute soumission à un financement climat et ce auprès des trois fonds susmentionnés. Il s'agit principalement de :

- *la phase précédant la soumission où le but de l'analyse serait d'évaluer la disponibilité de l'information pour tout demandeur de financement climat, qu'il s'agisse d'institutions nationales, d'acteurs non étatiques ou autres,*
- *pendant la soumission où les questionnements se focaliseraient sur l'accès à l'information pour répondre aux exigences des bailleurs de fonds. Il s'agirait ainsi d'estimer la disponibilité, l'accessibilité, la qualité de l'information pour avoir les meilleures chances de décrocher un financement climat par les demandeurs et ce en temps voulu ;*
- *l'étape suivant l'accord ou l'avis favorable à la demande de financement afin d'évaluer les critères de suivi et évaluation des bailleurs de fond et la manière dont ils en assurent l'accompagnement auprès des soumissionnaires.*

III.1. Synthèse du portefeuille de la finance climat au Maroc

De nombreux pays ont souligné que le défi majeur pour l'avenir est la nécessité d'un soutien international pour la mise en œuvre de leurs Plans nationaux d'adaptation (PAN), leurs Contributions prévues au niveau national (INDCs), ainsi que de veiller à ce que les financements et les investissements soient disponibles pour réaliser ces objectifs.

Contribution Prévue Déterminée au niveau national (CPDN) du MAROC Dans le cadre de la CCNUCC³⁰

En matière d'atténuation, le Maroc s'est fixé un objectif de réduction des émissions de GES de 42 %, par rapport aux émissions projetées pour l'année 2030 selon un scénario «cours normal des affaires» (CNA), qui ne pourra être atteint qu'à la condition de recevoir un appui substantiel de la communauté internationale. Le Maroc s'engage également à atteindre un objectif inconditionnel de 17 % par rapport aux émissions CNA en 2030, en comptabilisant les activités de l'Agriculture, de la Forêt et Autres Utilisations des Terres (AFAT). L'atteinte de l'objectif global de 42 % nécessite un investissement estimé à environ 50 milliards de dollars américains entre 2010 et 2030. L'atteinte de la portion conditionnelle de cet objectif, dont l'investissement est estimé à 24 milliards de dollars américains, est conditionnée par l'accès à de nouvelles sources de financement et un appui additionnel, par rapport à celui reçu au cours des dernières années.

Pour la période 2020-2030, le Maroc estime que le coût de mise en œuvre des programmes d'adaptation des secteurs de l'eau, de la forêt et de l'agriculture, qui constituent les secteurs les plus vulnérables au changement climatique, s'élèvera à un minimum de 35 milliards de dollars américains. Le Maroc prépare actuellement son Plan National d'Adaptation, qui présentera et chiffrera les mesures en matière d'adaptation au changement climatique

Le Plan Investissement Vert Maroc met l'accent sur les besoins urgents, à court-terme, dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture, et la sylviculture, nécessiteraient à eux seuls une mobilisation financière d'environ 2,5 milliards USD.

Le Plan d'investissement vert - à la hauteur des ambitions du Maroc

A travers ce plan d'investissement vert, le Maroc a fait le choix d'entreprendre une approche transverse, intégrée, participative pour permettre sa transition vers une économie verte sobre en carbone en mettant en exergue que la mobilisation de l'état, l'attractivité du secteur privé, et la conscience générale sont les trois moteurs à mettre à profit pour relever ces défis et positionner le Maroc comme leader de sa région.

La mise en œuvre de ce plan d'investissement vert requiert des investissements importants, de l'ordre de 15 milliards USD sur 15 ans. Ces projets représentent à la fois la mise en œuvre d'une vision environnementale et sociale pour le bien-être des marocains et des opportunités économiques pour les investisseurs et opérateurs privés. Le tableau ci-après récapitule les principaux secteurs considérés dans ce cadre.

30 : Ministère délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, contribution déterminée au niveau national dans le cadre de la CCNUCC, septembre 2016.



Tableau : Sélection de plans sectoriels, investissements et retombées

Plans sectoriels	Investissements nécessaires (M USD)	Retombées en matière de changement climatique
EAU	843	Réduction du stress hydrique
ENERGIE	15,442	Réductions de 147 MtCO ₂ eq d'ici 2030
FORÊT	359	Réductions de 4 Mt CO ₂ eq d'ici 2030
AGRICULTURE	1 278	Réductions de 0,3 Mt CO ₂ eq d'ici 2030 et réduction du stress hydrique
VILLES	3 048	Réductions de 9 Mt CO ₂ eq d'ici 2030
TRANSPORT	3 994	Réductions de 7 Mt CO ₂ eq d'ici 2030
DÉCHETS	246	Réductions de 14 Mt à l'horizon 2030

En 2012, la Banque Mondiale a analysé les dépenses publiques du Maroc de 2005 à 2010, à la demande du gouvernement du Maroc et conduit par la Revue des Dépenses Publiques et Analyse Institutionnelle de la Politique Climat (RDP). Le Maroc était l'un de premiers pays en développement à entreprendre un tel examen. Cinq secteurs ont été sélectionnés, selon des critères d'atténuation et de vulnérabilité, à savoir l'agriculture, l'énergie, l'eau, les forêts, et la gestion des déchets. La RDP a constaté l'augmentation des dépenses climatiques énergétiques mises en avant dans le budget. Il a pu établir l'existence d'un nouveau modèle de gouvernance. Il a également mis en place un Cadre de Dépense Climatique à Moyen Terme (CDMT) pour le Maroc.

Pendant cet examen, les dépenses climatiques ont doublé. En 2010, le gouvernement du Maroc a dépensé environ 525 millions USD (4,4 milliards MAD) pour des projets et des programmes intégrant certains objectifs climatiques. La plupart des aides intérieures étaient en faveur de l'adaptation. Cet effort fut nécessaire pour absorber les entrées financières internationales pendant une période entièrement concentrée sur l'atténuation.

Les dépenses d'adaptation ont tout d'abord concerné les secteurs de l'eau et de l'agriculture, s'élevant à 64 % des dépenses climatiques intérieures et à 9 % de toutes les dépenses nationales d'investissement³¹. Dans ces deux secteurs, les programmes d'investissement ont ciblé l'efficacité hydraulique et ont été intimement liés aux projets de développement traditionnel.

Depuis l'examen de 2012, les efforts du gouvernement se sont concentrés sur une meilleure prise en compte du changement climatique dans nombre de plans et stratégies spécifiques et sectoriels, comme le Plan Maroc Vert pour l'agriculture. L'examen a aussi conduit à la mise en œuvre de mesures contenues dans le Plan National contre le Réchauffement Climatique (PNRC) et à un meilleur alignement des programmes du plan, avec des stratégies sectorielles et les allocations budgétaires correspondantes.

31 : <http://www.climatefundsupdate.org/regions/middle-east-north-africa>

Analyse de la base de données du Climate Fund Update³²

Dans la base de données du *Climate Fund Update*³³ (CFU), riche de **plus de 1800 projets**, une recherche a été effectuée afin de faire ressortir les financements liés aux projets climat accordé au Maroc. Cette recherche a fait ressortir que plus de **1,2 milliards USD** ont été accordés au Maroc **entre 2003 et février 2018** par des fonds multilatéraux et bilatéraux publics internationaux dédiés ou climat, et ce **pour financer 28 projets**.

La grande partie de ce financement provient de fonds publics dédiés à la lutte contre le changement climatique, sous forme d'importants prêts concessionnels octroyés dans le cadre du Fonds pour les technologies propres / Clean Technology Fund (**FTP/ CTF**).

Diverses subventions plus modestes sont accordées par le Fonds pour l'Environnement Mondial (**FEM/GEF**), le Fonds d'adaptation (**FA/ AF**), le Fonds Vert pour le Climat (**FVC/ GCF**) et enfin le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (**ASAP**).

Jusqu'à février 2018, **seuls 7,5% du financement** lié au climat dont bénéficie le Maroc ont visé des mesures d'adaptation. Le tableau 1 offre un aperçu des projets de financement climatiques jusqu'en février 2018, d'après la CFU³⁴.

32 : Le Climate Funds Update (<https://climatefundsupdate.org/>) créé par Overseas Development Institute (ODI) (<https://www.odi.org/>) et la Fondation Heinrich Böll (<https://www.boell.de/>), vise à surveiller l'évolution de cette architecture complexe.

33 : Le Climat Funds Update suit les entités opérationnelles de la CCNUCC, les grands fonds multilatéraux sur le climat, les fonds bilatéraux qui figurent en bonne place dans les rapports à la CCNUCC, et les fonds qui ont eu un rôle important de démonstration. Il ne détecte pas tous les fonds climatiques ou tous les canaux de financement climatique, en raison de limites aux informations disponibles et de limitations de ressources.

34 : Selon la CFU, les 1,2 milliards USD ne tiennent pas compte du financement du développement en matière de climat assuré par des agences multilatérales et bilatérales.





Tableau 1 : Vue d'ensemble des financements liés aux projets climat au Maroc recensés par la CFU³⁵ (Compilation réalisée par Meriem HOUZIR)

Fonds	Région	Nom du projet	Thème / Objectif (atténuation, adaptation, etc.)	Année d'approbation	Montant approuvé (millions USD)	Montant déboursé (millions USD)
Adaptation for Smallholder Agriculture Programme (ASAP)	MENA	Programme de Développement Rural des Zones de Montagne (PDRZM)	Adaptation	2014	2	0,01
Adaptation Fund (AF)	MENA	Climate changes adaptation project in oasis zones - PACC-ZO	Adaptation	2015	9,97	7,31
Clean Technology Fund (CTF)	MENA	Phase II of Midelt or Tata	Mitigation	2017	25	
Clean Technology Fund (CTF)	MENA	Phase II of Midelt or Tata	Mitigation	2017	25	
Clean Technology Fund (CTF)	MENA	Clean and Efficient Energy Project	Mitigation	2014	24,75	0,76

35 : Source : ClimateFunds Update (CFU); <http://www.climatefundsupdate.org/data>; fichier source mis à jour en février 2018 et consulté en septembre 2018

Clean Technology Fund (CTF)	MENA	Noor II and III Concentrated Solar Power Project	Mitigation	2014	238	238
Clean Technology Fund (CTF)	MENA	Ouarzazate I Concentrated Solar Power Project	Mitigation	2012	197	197
Clean Technology Fund (CTF)	MENA	One Wind Energy Plan	Mitigation	2011	125	20,3
Global Environment Facility (GEF4)	MENA	Energy Efficiency Codes in Residential Buildings and Energy Efficiency Improvement in Commercial and Hospital Buildings in Morocco	Mitigation	2007	3	3
Global Environment Facility (GEF4)	MENA	Energy Efficiency in the Industrial Sector	Mitigation	2010	2,73	2,73
Global Environment Facility (GEF4)	MENA	Market Transformation for Energy Efficient Lighting in Morocco	Mitigation	2010	0,89	0,89





Global Environment Facility (GEF5)	MENA	PPP-EBRD South Eastern Mediterranean EE/ ESCO Markets Platform (PROGRAM)	Mitigation	2013	15	15
Global Environment Facility (GEF5)	MENA	Mainstreaming Climate Change in the National Logistics Strategy and Roll-Out of Integrated Logistics Platforms	Multiple	2013	2,27	2,27
Global Environment Facility (GEF5)	MENA	Promoting the Development of Photovoltaic Pumping Systems for Irrigation	Mitigation	2014	2,64	
Global Environment Facility (GEF6)	Multi Region	Green Logistics Program (non-grant)	Mitigation	2015	15	15
Global Environment Facility (GEF6)	MENA	Greening COP22 in Marrakesh, Morocco	Mitigation	2016	1,83	1,83
Global Environment Facility (GEF6)	MENA	Programme for Cleantech Innovation and Green Jobs in Morocco	Mitigation	2016	0,91	0,91

Global Environment Facility (GEF6)	MENA	Renewable Energy for the City of Marrakech's Bus Rapid Transit System	Mitigation	2016	1,32
Global Environment Facility (GEF6)	MENA	Second Biennial Updated Report and Fourth National Communication under the UNFCCC	Multiple foci	2016	0,85
Green Climate Fund (GCF)	MENA	(FP043) Saiss Water Conservation Project	Adaptation	2017	37,6
Green Climate Fund (GCF)	MENA	(FP042) Irrigation development and adaptation of irrigated agriculture to climate change in semi-arid Morocco	Adaptation	2017	23,5
Green Climate Fund (GCF)	Global	(FP025) Sustainable Energy Financing Facilities	Multiple foci	2016	378
Green Climate Fund (GCF)	MENA	(FP022) Development of Argan Orchards in Degraded Environment	Multiple foci	2016	39,3





Partnership for Market Readiness	MENA	Market Readiness Proposal MRP	Mitigation	2011	0,35	
Partnership for Market Readiness	MENA	PMR Program Morocco	Mitigation - general	2014	3	
Special Climate Change Fund (SCCF)	MENA	Enhancing the climate resilience of the Moroccan ports sector	Adaptation	2009	6,19	
Special Climate Change Fund (SCCF)	MENA	Increasing Productivity and Adaptive Capacity in Mountain areas of Morocco (IPAC-MAM)	Adaptation	2014	6,51	
Special Climate Change Fund (SCCF)	MENA	Integrating Climate Change in Development Planning and Disaster Prevention to Increase Resilience of Agricultural and Water Sectors	Adaptation	2014	4,35	4,35
Total des projets de financement lié au climat au Maroc recensés par la CFU					1191,96	509,36

III.2. Contribution des principaux Fonds Climat au Maroc

III.2.1. Contribution du FEM aux projets climat au Maroc

Les fonds STAR, système de répartition transparente des ressources, et le FEM-6 autorisent le Maroc à bénéficier d'une allocation du Fonds d'affectation spéciale du FEM, avec 4,9 millions USD pour les activités de biodiversité, et 4,77 millions USD pour prévenir la dégradation du paysage. Le total s'élève à 14,53 millions USD. Le Maroc a reçu une allocation d'un montant similaire du cinquième cycle de réapprovisionnement (FEM-5). Les réapprovisionnements précédents étaient en revanche plus faibles (ainsi que les allocations des fonds STAR par pays)³⁶.

Le Maroc est un pays à revenus intermédiaires (tranche inférieure). Il n'est donc pas éligible à une aide du FPMA mais il a reçu un financement pour trois projets FSCC. Il a aussi reçu un accord de financement pour un certain nombre d'activités d'atténuation par le Fonds d'affectation spéciale du FEM. Au total, la banque de données des projets FEM a répertorié 17 projets climatiques pour le Maroc, incluant deux activités habilitantes. L'un de ces projets a été supprimé et huit ont déjà été achevés grâce aux précédents cycles de réapprovisionnement du FEM. Il reste donc huit projets en cours de réalisation³⁷.

Le Maroc est membre d'un ensemble régional qui comprend aussi les pays suivants : Algérie, Égypte, Libye et Tunisie. En plus des projets spécifiques pour chaque pays, le Fonds FEM soutient des projets régionaux dont bénéficie l'ensemble de ces pays. Les projets FEM en matière de climat sont aussi multithématiques (combinant par exemple la diversité biologique, le changement climatique et/ou la désertification)³⁸.

Profil du Maroc au FEM ³⁹

Nombre de projets	Financement du FEM	Co-financement supplémentaire
89	509.44 Million	2.75 Milliards

III.2.2. Contribution du Fonds d'Adaptation au financement des projets climat au Maroc

Le Maroc a une entité de mise en œuvre accréditée depuis 2012, l'Agence pour le Développement de l'Agriculture (ADA). Jusqu'à présent, le Fonds d'Adaptation a financé un projet marocain par l'intermédiaire de l'ADA, en tant qu'entité nationale de mise en œuvre, elle a choisi d'avoir comme entité d'exécution l'Agence Nationale de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA), pour un projet

36 : La base de données des projets FEM est disponible : <http://www.thegef.org/projects>

37 : La base de données des projets FEM est disponible : <http://www.thegef.org/projects>

38 : La base de données des projets FEM est disponible : <http://www.thegef.org/projects>

39 : <http://www.thegef.org/country/morocco>



totalisant 10 millions USD⁴⁰, il s'agit du projet PACC-ZO : projet d'adaptation aux changements climatiques dans les zone oasiennes.⁴¹

III.2.3. Contribution du Fonds Vert pour le Climat

Tel que mentionné sur le site du FVC, le Maroc a eu l'approbation pour 4 projets,

Projet	Impact	Montant total du projet (millions USD)	Montant du financement GCF (millions USD)	Année d'approbation
Développement de l'irrigation et adaptation de l'agriculture irriguée au changement climatique au Maroc semi-aride	Adaptation	88,0	23,1	Avril 2017
Améliorer la résilience climatique des systèmes agricoles dans la plaine du Saïss	Adaptation	240.9	37,0	Avril 2017
Mécanismes de financement de l'énergie durable du FVC-BERD (projet régional)	Adaptation et atténuation	1.400	388	Octobre 2016
Développement de vergers d'arganiers en milieu dégradé - DARED	Adaptation et atténuation	49.2	39.3	Octobre 2016

III.3. Analyse de la transparence de la finance climat au niveau national

La méthodologie déployée, dans le cadre de la présente étude, pour évaluer la transparence de la contribution des fonds climats accordés au Maroc, a fait appel à une recherche documentaire ciblée des trois fonds climat : le FVC, le FA et le FEM. Cette recherche est basée sur les documents en ligne des trois fonds et disponibles sur leurs sites internet respectifs à savoir <https://www.greenclimate.fund>; <https://www.adaptation-fund.org> et <http://www.thegef.org>.

40 : <https://www.adaptation-fund.org/project/climate-changes-adaptation-project-in-oasis-zones-pacc-zo-2>

41 : La fiche relative au projet est présentée en encadré ci-dessous.

Il y a lieu de signaler que l'information est difficilement accessible au niveau des entités nationales, points focaux et autorités nationales désignées des différents fonds.

L'analyse comparative des projets financés a démontré que, en l'absence d'une institution nationale qui centralise le processus relatif à toute demande de soumission auprès des trois bailleurs de fonds (information, exigences, documentation, bilan des projets financés, etc.), l'information est disponible mais éparpillée.



Le 4C Maroc⁴²

Le Centre de Compétences Changement Climatique du Maroc, 4C Maroc, est une plateforme de renforcement des compétences des acteurs pertinents de différents secteurs (public, économique, recherche & formation, société civile, collectivités territoriales,) et un hub pour le développement et la diffusion de compétences en matière de changement climatique (CC) ouvert sur son environnement National et Africain.

Formation sur la finance climat

Le 4C Maroc, peut dispenser, sur commande, des formations sur mesures en matière de finance climatique. Quelques types de formations déjà dispensées :

- *Formations générales sur les paysages institutionnels national ou international des bailleurs ;*
- *Sessions spécifiques en vue de promouvoir l'accès direct au Fonds d'adaptation pour les pays d'Afrique francophone ;*
- *Ateliers sur les sources de financement des actions d'atténuation pour les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, foresterie et autres affectations des terres.*

Les objectifs et bénéfiques sont différents selon les publics cibles de la formation et les besoins exprimés. Néanmoins, certains objectifs généraux peuvent être listés comme :

- *La familiarisation avec les sources de financement national ou international et les modalités d'accès au financement climatique ;*
- *La connaissance des éléments essentiels pour le montage financier des projets d'adaptation ou atténuation ;*
- *La compréhension des différentes étapes d'élaboration des dossiers de financement.*

A titre d'illustration, en 2018, le 4C Maroc a organisé plusieurs formations sur la thématique de la finance climat, notamment les ateliers sur le renforcement des capacités des acteurs régionaux sur l'accès à la Finance Climatique à Casablanca, Béni Mellal et Marrakech ainsi qu'un atelier sur la Coopération Sud-Sud : échanges d'expériences entre pays francophones d'Afrique sur la finance climatique à Bamako.

■ IV. Intégration de la transparence dans les projets climat financés au Maroc

Pour l'analyse, parmi les projets bénéficiaires de la Finance Climat au Maroc, nous n'avons retenus que ceux liés au Fonds d'adaptation et au Fonds Vert pour le Climat qui sont des projets de développement territorial nécessitant de manière plus explicite l'implication des populations locales.

Les projets FEM concernent principalement des expertises pour la réalisation d'études. Quant au Fonds pour les technologies propres / Clean Technology Fund, ils concernent des projets d'envergure principalement d'atténuation correspondant à de grandes infrastructures (Parc solaire,)

IV.1. Projets accordés par le Fond d'adaptation

IV.1.1. Exigences relatives à la transparence/consultation :

Dans les critères de soumission, le fonds adaptation stipule que :

« Les résultats de l'étude environnementale et sociale du projet, y compris tout plan de gestion proposé, doivent être disponibles pour des consultations publiques opportunes, efficaces, inclusives et libres de toute contrainte pour les communautés qui : sont directement affectés par le projet / programme proposé.

Le dispositif de mise en œuvre devrait inclure un cadre permettant aux parties prenantes d'être entendues lors de la mise en œuvre du projet. Dans la mesure du possible, une stratégie et un calendrier pour le partage d'informations et la consultation de chacun des groupes de parties prenantes pendant la mise en œuvre du projet devraient être fournis. Des mesures de facilitation adéquates (par exemple, les frais de voyage) devraient être budgétées pour minimiser les obstacles à la participation des principales parties prenantes lorsque celles-ci entravent leur participation.

La documentation du processus de consultation devrait au moins contenir a) la liste des parties prenantes déjà consultées (principes de choix, attribution des rôles, date de consultation), b) une description des techniques de consultation (adaptées spécifiquement au groupe cible), c) les principales conclusions de la consultation (en particulier les suggestions et les préoccupations soulevées).

Décrivez le processus de consultation, y compris la liste des parties prenantes consultées, entreprise au cours de la préparation du projet, avec une référence particulière aux groupes vulnérables, y compris les considérations de genre»

Il s'agit là des instructions pour la préparation d'une demande de financement de projet ou de programme pour le fonds d'adaptation⁴³.

43 : INSTRUCTIONS FOR PREPARING A REQUEST FOR PROJECT OR PROGRAMME FUNDING FROM THE ADAPTATION FUND, amendé en novembre 2013, source <https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2015/03/OPG-ANNEX-4-2-Instructions-Nov2013.pdf> consulté en septembre 2018.



IV.1.2. Exemple de projets financés

DESCRIPTIF du projet

Intitulé du projet: Projet d'adaptation au changement climatique dans les zones oasiennes (PACC-ZO)

Projet d'accès direct

Secteur: agriculture

Durée du projet: 4 ans et demi

Subvention du Fonds d'Adaptation: 9,97 millions de dollars

Institution nationale de mise en œuvre: Agence pour le Développement Agricole (ADA) du Maroc

Institution d'exécution: Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANDZOA)



Fiche du projet « Adaptation aux changements climatiques dans les zones oasiennes / PACC-ZO financé par le FA

Récit d'une adaptation : MAROC⁴⁴

Dans le sud du Maroc, un projet innovant du Fonds d'Adaptation aide les habitants des oasis à mieux faire face à la sécheresse. L'idée : Revenir au système traditionnel de canaux souterrains, conçu à l'origine par les populations berbères il y a près de 2 000 ans. Ce dispositif de collecte des eaux de pluie et des eaux souterraines, ou khattara, construit au premier siècle de notre ère, fonctionne toujours partiellement. Le projet prévoit notamment de reconstruire ces canaux, de les renforcer et de les étendre pour permettre l'irrigation des terres arables et l'approvisionnement des communautés locales. Simple et efficace, cette solution permettra de résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les oasis du Sud marocain, des territoires fragiles qui abritent plus de 1,7 million d'habitants, dépendants pour la plupart de l'agriculture et de l'élevage pour vivre, mais qui doivent faire face à des conditions climatiques extrêmes, avec des sécheresses récurrentes et des pénuries d'eau sur fond de gestion non durable des ressources et de migrations saisonnières forcées.

Tandis que le volet principal du projet consiste à renforcer les capacités d'adaptation du secteur de l'eau, d'autres aspects seront également cruciaux, comme la diversification des sources de revenu pour améliorer les conditions de vie des populations, le renforcement de la résilience climatique des écosystèmes, la sensibilisation des parties prenantes à travers l'échange de connaissances ou le développement des capacités locales pour concevoir et mettre en œuvre des mesures d'adaptation.

Deux zones particulièrement exposées au changement climatique et victimes des problèmes d'eau typiques de la région, le bassin du Gheris intermédiaire et le bassin du Maider, sont au cœur de l'intervention. Il s'agit de préserver les palmiers-dattiers et de garantir l'alimentation en eau potable afin d'enrayer l'assèchement continu des palmeraies, la surexploitation des eaux souterraines et la dégradation des sources.

Le projet prévoit également de construire un micro-barrage qui, en réduisant le débit et en reconstituant les aquifères, confortera l'alimentation en eau et la production de denrées vivrières.

44 : <https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2016/12/AdaptationStory-Morocco-French-web.pdf>

Le projet comporte par ailleurs un volet consacré à l'égalité hommes-femmes, en défendant des moyens de subsistance alternatifs à travers les coopératives agricoles et les associations de femmes, qui enseignent l'art du tissage et la cuisine et produisent notamment des vêtements, des huiles comestibles, des épices, des olives, des céréales, du miel,

Parmi les autres activités prévues, la restauration des monuments historiques et la création de débouchés pour l'écotourisme.

IV.1.3. Analyse de la transparence lors du processus de soumission

Pour les fins de cette analyse, nous allons nous pencher sur le projet « Adaptation aux changements climatiques dans les zones oasiennes / PACC-ZO financé par le FA⁴⁵. Le processus de consultation⁴⁶ s'est déroulé en deux étapes : la première phase exploratoire pour l'élaboration de la note conceptuelle, puis une seconde phase plus approfondie pour définir le projet en détail et en recevoir la validation par les différentes parties prenantes. Une fois les zones du projet sélectionnées (Intermédiaire Gheris Basin et Bassin de Maïder) et les actions identifiées, la troisième phase de consultation a été organisée pour présenter la proposition aux différentes parties prenantes du projet, notamment aux populations vulnérables qui en sont les principaux bénéficiaires représentés par les associations⁴⁷.

La participation des bénéficiaires se reflète dans leur participation consciente et efficace tout au long des phases du projet : identification, planification, mise en œuvre, suivi et évaluation. Leur participation a consisté à mobiliser, éduquer, négocier et convaincre les différentes parties de la population afin d'obtenir l'appui de tous dans le projet.

Dans ce sens, le *funding proposal*⁴⁸ du projet présente les rapports des consultations publiques réalisées dans le cadre du projet qui témoignent des préoccupations de la population concernée, des coopératives agricoles, des ONG locales, des élus locaux ainsi que des représentants des institutions régionales. Ces consultations témoignent que le projet a effectivement été soumis aux exigences du bailleur de fonds en matière de consultation des parties prenantes et d'accès à l'information. Néanmoins, il n'y a pas de mesures/exigences pour attester de leur implication dans la mise en œuvre du projet après son approbation.

45 : <https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2016/12/AdaptationStory-Morocco-French-web.pdf>

46 : Source: Proposal for Morocco, Adaption Fund, March 2015

https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2015/09/AFB.PPRC_16.12-Proposal-for-Morocco_0.pdf

47 : Exemples d'associations : l'association Ferkla pour l'environnement et le patrimoine

Association Zeila , réseau associatif pour le développement durable des oasis, association ait zegane ; association Assaad ; association Tamda pour le développement ; association Tassaout ; association Afssou de l'eau potable ; association Laayoune pour l'eau potable ; association Tazoulaite ; ... Source : https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2015/09/AFB.PPRC_16.12-Proposal-for-Morocco_0.pdf

48 : https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2015/09/AFB.PPRC_16.12-Proposal-for-Morocco_0.pdf





IV.2. Projets accordés par le Fonds Vert pour le Climat

IV.2.1. Exigences relatives à la transparence/consultation

Pour avoir accès au financement, FVC a défini six critères dans son cadre d'investissement pour guider ses décisions d'investissement :

- *L'impact potentiel : la contribution des projets à l'atteinte des objectifs du GCF dans un ou plusieurs des huit secteurs d'activités du Fonds ;*
- *Le changement de paradigme : la contribution des projets à un changement de paradigme vers des trajectoires de développement bas-carbone et résilient ;*
- *Le potentiel de développement durable : la contribution des projets au développement durable, incluant les bénéfices économiques, sociaux, environnementaux et de genre ;*
- *La cohérence avec les besoins des pays bénéficiaires : la contribution des projets pour répondre aux besoins des pays et populations bénéficiaires ;*
- *L'appropriation nationale : la cohérence des projets avec les politiques et stratégies nationales ;*
- *L'efficacité et l'efficacités : l'efficacité et les bénéfices de l'intervention proposée, y compris sa capacité à lever des financements additionnels (dans le cas de l'atténuation).*

IV.2.2. Exemple de projets financés

Outre le projet régional (Mécanismes de financement de l'énergie durable du FVC-BERD), les trois projets marocains approuvés par le FVC sont présentés ci-dessous :

Projet 1 du FVC : Développement de l'irrigation et adaptation de l'agriculture irriguée au changement climatique au Maroc semi-aride

Descriptif du projet

Impact : Adaptation

Financement public, taille du projet : moyenne, catégorie B

Investissement total du projet : 88,0 millions de dollars

Instrument de financement du FVC : subvention: 23,1 millions USD

Co-financement (73,7%) :

- **Prêt AFD USD 46,3 M**

- **Subvention de l'AFD USD 1,2 M**

- **Subvention du gouvernement du Maroc: 17,4 millions USD**

Entité accréditée : Agence Française de Développement (AFD)

Modalité d'accès : INTERNATIONAL

Entité d'exécution : Ministère de l'agriculture et de la pêche - Direction de l'irrigation et de l'aménagement de l'espace agricole (Direction de l'irrigation et du développement des zones agricoles) DIAEA - Office régional de la mise en valeur agricole du Tafilalet Développement agricole de Tafilalet), ORMVAT MAROC

Projet approuvé en avril 2017 (Période de la mise en œuvre : 5 ANS)

L'objectif du projet est de fournir une irrigation durable pour améliorer la résilience climatique de l'élevage de subsistance et de la culture à grande échelle des dattes et olives dans la vallée de Boudnib. La vallée de Boudnib est très vulnérable à l'augmentation des températures et à la rareté de l'eau en raison des effets du changement climatique. La population locale dépend de l'agriculture basée sur les oasis le long de l'oued Guir, qui est une rivière gravement touchée par plusieurs années de sécheresse et d'irrégularité. L'agriculture oasienne à petite échelle a été affectée de manière à engendrer une pauvreté qui oblige beaucoup de personnes à migrer à la recherche d'un emploi. Cependant, de nouveaux investissements ont modifié la situation sur le terrain en développant l'agriculture au-delà des zones oasiennes. Ces exploitations à plus grande échelle produisent des dattes et des olives de qualité grâce à l'exploitation des eaux souterraines profondes par pompage.

Assurer la préservation à long terme des réserves d'eau souterraines est essentiel pour protéger à la fois l'agriculture de subsistance des oasis et les grandes exploitations d'élevage de dattes et d'olives des risques liés au changement climatique. Ce projet créera un réseau d'irrigation connecté au barrage de Kaddoussa, actuellement en construction en amont de l'oued Guir, garantissant la durabilité agricole en aval en fournissant des eaux de surface pour l'agriculture. Cela permettra d'améliorer la situation de l'agriculture en oasis et d'alléger la pression sur les eaux souterraines profondes. Le projet renforcera la résilience climatique des communautés oasiennes et mettra en place des mesures transversales de durabilité telles que l'assistance technique, la préservation des eaux souterraines et la gestion des impacts environnementaux et sociaux.

Projet 2 du FVC : Améliorer la résilience climatique des systèmes agricoles dans la plaine du Saïss

Descriptif du projet

Financement public, taille du projet : moyenne, catégorie B

2.2m Bénéficiaires, nombre de personnes prévu avec une résilience accrue

Projet d'adaptation

Financement GCF: Subvention USD 37,0 M

Co-financement (84,5%):

- **Prêt BERD 138,9 M USD**

- Fonds des donateurs de la BERD: 1,0 M USD



- Don du Royaume du Maroc (budget de l'Etat) USD 62.3 M

Entité accréditée : Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Modalité d'accès : INTERNATIONAL

Entité d'exécution : Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime (MAMF) MAROC

Projet approuvé en avril 2017 (Période de la mise en œuvre : 5 ans)

Projet approuvé en avril 2017 (Période de la mise en œuvre : 5 ans)

La résilience de la plaine du Saïss est menacée par la chute des précipitations imprévisibles due au changement climatique, associée à une utilisation non durable des eaux souterraines. La pénurie d'eau est chronique et la demande devrait augmenter au Maroc. 80% de l'eau extraite est utilisée à des fins agricoles, donc cette pénurie d'eau menace la production agricole et les moyens d'existence des zones rurales, le changement climatique étant un important facteur de risque.

Ce projet fera passer la plaine du Saïss de l'utilisation d'eaux souterraines non durables à des eaux de surface durables. Un projet de transfert d'eau en vrac du barrage M'Dez vers la plaine du Saïss sera créé, ainsi que la préparation d'un partenariat public-privé (PPP) pour la mise en place de nouveaux réseaux d'irrigation. Cette infrastructure critique facilitera le transfert de l'eau d'un bassin versant avec un surplus d'eau vers le bassin du Sebou-Saïss.

La participation de la communauté à la gouvernance de l'eau sera encouragée, de même que la sensibilisation aux problèmes de résilience climatique chez les utilisateurs finaux des services d'eau et la promotion des meilleures pratiques et des techniques d'irrigation efficaces ayant un impact significatif sur le secteur et la région.

Le résultat sera une efficacité accrue de l'utilisation de l'eau et des services, la promotion de l'irrigation goutte à goutte et des méthodes modernes de gestion de la demande en eau, renforçant ainsi la capacité d'adaptation au changement climatique dans le bassin Sebou-Saïss.

La conception et la mise en œuvre du projet sont conformes aux exigences du FVC en matière d'engagement et de divulgation des parties prenantes et aux critères de financement des programmes et projets du FVC.

Projet 3 du FVC : Développement de vergers d'arganiers en milieu dégradé - DARED⁴⁹

Descriptif du projet

Financement public, taille du projet : moyenne, catégorie B

49 : GCF, 2016. Consideration of Funding Proposals – Addendum V. Funding Proposal Package for FP022, GCF Document GCF/B.14/07/Add.5. Available at: http://www.greenclimate.fund/documents/20182/409835/GCF_B.14_07_Add.05_-_Consideration_of_funding_proposals__Addendum_V.pdf/1c9b8361-ad8b-4bfc-a210-cf933201aa58

26 000 Bénéficiaires, nombre de personnes prévu avec une résilience accrue

Projet d'adaptation/atténuation

Financement GCF: Subvention USD 39,3 M

Co-financement (84,5%):

Subvention de l'Agence nationale pour le développement des oasis et des zones arganières (ANDZOA) USD 4,1 M

Direction régionale de l'agriculture Subvention Souss Massa (DRA SM) USD 5,0 M

Agence pour le bassin hydrologique de Souss Massa (ABH SM) Subvention USD 800,0 K

Entité accréditée : Agence pour le développement agricole du Maroc (ADA)

Modalité d'accès : DIRECT (NATIONAL)

Entité d'exécution: : Agence nationale pour le développement des oasis et des zones d'argan (ANDZOA) MAROC

Projet approuvé en OCTOBRE 2016 (Période de la mise en œuvre : 5 ans)

Soutenir les communautés rurales de la réserve de biosphère d'Argan par la plantation d'arganeraies et la promotion de l'arganiculture durable pour favoriser le développement durable, renforcer la résilience et soutenir l'atténuation du changement climatique.

La forêt d'arganiers du Maroc, couvrant 2,5 millions d'hectares, est reconnue par l'UNESCO comme une réserve de biosphère riche en biodiversité. Il y a eu un «boom du marché» de l'huile d'argan, et sa demande croissante a amélioré les revenus des ménages pour les communautés locales, mais a généré de sérieuses pressions sur la forêt naturelle, menaçant sa durabilité. La forêt est également menacée par l'impact du changement climatique sur sa régénération.

Le Maroc s'est engagé au sein de son INDC à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 32% d'ici 2030 grâce à des activités d'atténuation. Le Maroc a l'intention de planter 43 000 hectares de vergers d'arganiers et de promouvoir l'arganiculture en tant qu'activité prioritaire pour réduire les émissions de GES. Ce projet renforcera la résilience des communautés rurales et de la réserve de biosphère de l'arganeraie en plantant 10 000 ha de vergers d'arganiers dotés de capacités de conservation des sols et de récupération de l'eau de pluie. Soutenir les plantations d'argan et l'arganiculture contribueront également à atténuer la pression anthropique sur la forêt naturelle et à améliorer les moyens de subsistance des communautés en passant d'un modèle de cueillette de fruits des forêts naturelles à une cogestion durable des forêts.

IV.2.3. Analyse de la transparence dans les projets financés lors du processus de soumission

Pour le 1^{er} projet, l'engagement avec les organisations de la société civile et les autres parties prenantes concernées a été réalisé à travers 16 consultations qui ont été organisées pendant la phase de préparation du projet avec la population des oasis. Les résultats détaillés de ces consultations ont été présentés dans l'étude de faisabilité /





plan d'action en annexe 5 et ont servi de base à la conception de l'étude d'impact.

Les consultations comprenaient :

- *un diagnostic de la situation économique et sociale initiale de la population : types de cultures cultivées (amandes, dattes, olives, céréales, légumes), utilisation de l'eau, système d'irrigation, calendrier des activités, rôle des hommes / femmes ;*
- *Les impacts attendus du projet de barrage dans les communautés et réponses aux questions*
- *Idées de projets pour améliorer les conditions de vie dans les oasis et promouvoir le patrimoine culturel En tant que contractant délégué du projet, l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tafilalet veille à la mise en œuvre du processus de divulgation l'information et la communication vis-à-vis des autres parties prenantes du projet, dont les autorités locales et les communautés concernées constituent le premier niveau. Ils feront leur propre plan d'engagement des parties prenantes et le mettront en œuvre.*

Pour le 2^{ème} projet, La consultation des parties prenantes a eu lieu à différents stades de la diligence environnementale et sociale :

- *visite initiale du site du consultant de la BERD les 04-07.04.2016 (réunion avec 3 agriculteurs et les principales parties prenantes institutionnelles) ;*
- *trois visites sur site du consultant de la BERD les 27-30.06.2016, 11-15.07.2016 et 05-09.09.2016 ;*
- *Une réunion de consultation publique du 15.09.2016 a été organisée par la Direction régionale de Fès-Meknès et a réuni 52 participants, dont une trentaine d'agriculteurs ou de gestionnaires agricoles, des représentants d'associations agricoles ou coopératives, des représentants des directions régionales de l'agriculture et les consultants de la BERD.*

Les consultations menées visaient à élaborer un certain nombre de recommandations pour le plan d'engagement des parties prenantes afin de définir comment les communautés, les agriculteurs, les associations d'usagers de l'eau, les organisations de la société civile (OSC) et les autres acteurs de la zone d'influence des projets seront impliqués dans la mise en œuvre du projet. Ces recommandations comprennent notamment :

- *identification des principales parties prenantes ;*
- *considérations spécifiques pour les groupes vulnérables ;*
- *adoption d'un mécanisme officiel de réclamation ;*
- *un processus de documentation officiel pour les activités d'engagement ;*
- *la divulgation d'informations aux endroits appropriés ;*
- *Il a été constaté que des informations importantes pour la divulgation comprennent : plans de développement et conception, calendrier du projet, disponibilité de l'eau et tarifs.*

En outre, le projet veillera à ce que toutes les futures consultations avec les parties

prenantes soient conçues de manière à prendre en compte la problématique hommes-femmes et les femmes seront également consultées et participeront à toutes les discussions liées au projet. Cette approche sera progressive et établirait une référence appropriée pour d'autres projets à suivre.

Enfin, le projet prévoit un appui au renforcement des capacités qui sera fourni aux organisations de la société civile afin de leur permettre de contribuer de manière significative à des pratiques de gestion de l'eau plus inclusives : activités de sensibilisation et de sensibilisation communautaire, transfert de compétences et suivi, promotion de technologies innovantes. Les bénéficiaires seront principalement des organisations locales de la société civile, en particulier des groupes d'adhérents et de prestataires de services, qui ont le lien le plus direct avec les utilisateurs d'eau.

Pour le 3^{ème} projet, les exigences soulevées concernent principalement le reporting. Le projet appliquera les normes internationales d'information financière en matière de comptabilité pour les rapports de projet. ANDZOA dispose d'un service interne rattaché au directeur de l'administration et des finances. Ce service est en charge de :

- *Vérifier tous les documents de support de paiement et s'assurer du respect des conditions d'embauche et d'approvisionnement du donateur*
- *vérifier le respect des termes des contrats d'achat de services de biens, en ce qui concerne les livrables, les délais, la conformité du service, les montants et caractéristiques ou les biens ou équipements livrés, les évaluations de travaux et les rapports d'avancement ; et*
- *s'assurer que les pièces justificatives de paiement sont conformes à la réglementation fiscale.*

L'unité de gestion du projet dispose d'un professionnel dédié pour gérer le programme de suivi/évaluation et développera tous les mécanismes de reporting, en utilisant des informations actualisées produites par le projet. Le système de S & E est conçu pour fournir des données détaillées et des analyses utilisables par l'UGP pour superviser et gérer l'exécution des activités, évaluer la réponse des parties prenantes à ces activités et formuler des modifications du projet pour résoudre les problèmes éventuels.

Au cours du cycle de vie du projet, l'unité de gestion du projet rend compte de la mise en œuvre du plan de travail du projet, des données sur les indicateurs et des changements proposés dans les activités / la conception. La fréquence des rapports de projet et les évaluations au niveau du projet seront semestrielles, conformément aux exigences définies par ANDZOA, ADA et GCF. Ce dernier est basé sur des analyses des raisons des différences entre les niveaux attendus et réels des activités du projet, les comportements des contreparties et les valeurs des indicateurs. Les rapports incluraient une composante «leçons apprises» pour fournir des informations pour développer les changements proposés dans les activités du projet et des idées pour les activités futures pendant la durée de vie du projet. L'UGP établit un lien explicite entre le plan de suivi et les enseignements tirés des activités du projet.





Au cours de la période postérieure à la mise en œuvre du projet, ANDZOA et ADA veilleront à ce que la surveillance et l'établissement de rapports au FVC se poursuivent pendant encore cinq ans. Cela est possible grâce à son engagement à long terme dans la zone d'intervention et les parties prenantes. Un plan de suivi / évaluation proposé pour la mise en œuvre post-projet est développé dans l'EIES et le PGES du DARED.

■ V. Conclusion

Les efforts accordés à éclairer la notion de transparence dans la finance climat étant relativement récents sur la scène internationale, cette étude a relevé le défi d'être parmi les premières au niveau national à se pencher sur cette thématique afin d'éclairer la notion de transparence dans la finance climat en termes de suivi des flux financiers, mais également d'accessibilité aux différentes parties prenantes, notamment les soumissionnaires et les bénéficiaires finaux.

1. Effectivement, ce n'est que depuis le plan d'action de Bali (2007) que l'accent a réellement été mis sur la nécessité de rendre la finance climat « mesurable, rapportable et vérifiable » (MRV). Puis, la transparence de la finance climat a fait chemin jusqu'à retrouver pleinement sa place dans l'accord de Paris puisqu'un article spécifique lui a été accordé. Il s'agit de l'article 13 qui traite du **cadre de transparence des mesures** d'une part, et du **cadre de transparence de l'appui** d'autre part.

Cependant, il y'a lieu de signaler que l'effort de transparence s'est, dès ses débuts, concentré sur le cadre de transparence des mesures en vue de s'acquitter des engagements des parties lors des CDN. Quant au cadre de transparence de l'appui, ses lignes directrices, et en particulier le soutien financier, il reste encore très largement à renforcer.

2. Suite à l'analyse des différents mécanismes de financement climatique, nous constatons que les informations sont disponibles et accessibles directement via les sites internet dédiés aux fonds. Les documents concernant les dossiers d'accréditations et de soumissions sont également téléchargeables en ligne. Cependant, la majorité des informations sont disponible en anglais, ce qui pourrait représenter une barrière linguistique pour les pays non anglophones.

En plus de la difficulté inhérente au processus même des soumissions à la finance climat, chaque fonds dispose de sa propre méthodologie et de ses propres lignes directrices que ce soit pour l'accréditation, la soumission ou encore le suivi & évaluation. A ce manque d'harmonisation en amont, s'ajoutent des contraintes liées aux exigences au cofinancement, ce qui handicape plusieurs soumissionnaires. Dans ce sens, sans toujours aller puiser dans le budget de l'état, d'autres acteurs non étatiques ont pleinement un rôle à jouer, parmi lesquels le secteur privé. Il serait ainsi opportun de conjuguer les efforts et de doter la société civile, avec l'ensemble de ses composantes, de tous les outils qui lui garantissent de jouer pleinement leur rôle dans la lutte contre le changement climatique et l'accès à la finance climat.

3. Concernant les flux financiers, et tel que stipulé dans l'alinéa 13.10 de l'article 13 de l'accord de Paris, la transparence dans la finance climat consiste à ce que les pays en développement communiquent des informations sur l'appui dont ils ont besoin et qu'ils ont reçu. En effet, l'exigence des pays en développement en ce qui





concerne la transparence dans la finance climat est à deux niveaux, celui des besoins identifiés et celui des aides reçues.

Il s'agit ainsi de l'adéquation entre les besoins identifiés dans la partie conditionnée de l'INDC, les 24 milliards de dollars dans le cas du Maroc, et les fonds alloués par les différentes instances de la finance climat au niveau international. A cet effet, et comme en témoigne les publications du *Climate Fund Update*, depuis 2016 (suite à l'adoption de l'Accord de Paris et à l'élaboration de l'INDC Maroc) jusqu'en février 2018, seulement 1191,96 millions de dollars ont été accordés au Maroc ce qui témoigne de l'énorme fossé entre les besoins identifiés et les montants accordés au pays pour atteindre ses ambitions d'atténuation et d'adaptation en matière de changement climatique.

4. Outre l'adéquation des flux financiers entre besoins identifiés et aides reçues, il est plus que primordial de s'assurer que les montants alloués soient au bénéfice des actions prioritaires et des populations cibles en matière d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, et non pas l'inverse. Puisqu'en raison des exigences et de la complexité des procédures des demandes de financement, les soumissionnaires ont tendance à se plier aux exigences des fonds pour avoir des chances de décrocher un financement. Il est ainsi primordial de maintenir une approche *bottom-up* afin de s'assurer de toujours garder comme objectif principal les besoins identifiés, les actions prioritaires et les populations cibles, lesquels il faudrait actualiser de manière périodique.

Par ailleurs, dans les 1191,96 millions de dollars accordés au Maroc, seulement 509,36 millions de dollars lui ont été versés, ce qui représente 42,73% du montant accordé, et encore moins des besoins identifiés dans l'INDC. Croire que le feu vert des bailleurs de fonds, qui en soit est un exercice fastidieux et incontestablement compliqué, donne accès aux financements climatiques est loin d'être un acquis, comme en témoigne l'écart entre les montants accordés et ceux versés dans le cas du Maroc. Il y a lieu à se poser des questions à cet effet : est-ce un problème de reporting ? de suivi-évaluation ? La transparence aurait certainement un rôle à jouer pour surmonter cet obstacle. Si les pays en développement ont tant de difficultés à bénéficier des milliards promis, c'est qu'il y a un réel besoin de renforcement des capacités pour que tout le monde parle le même langage et soit au même niveau de connaissances tout en connaissant ses droits et ses obligations en matière de transparence de la finance climat.

Un autre point tout aussi stratégique, il s'agit de la part des projets d'adaptation dans les financements accordés qui ne représentent que 90,2 millions de dollars, soit 7,5%, ce qui est très loin de la parité 50-50 entre l'adaptation et l'atténuation et ce qui est vraiment en décalage avec les besoins du pays et la priorité qu'il donne à l'adaptation dans son action climatique. Cet étude a ainsi permis de souligner le rôle de la transparence dans la finance climat comme outil d'aide à la décision pour réorienter les priorités, rôle appelé à être renforcé afin d'en optimiser les retombées.

5. Par ailleurs, si les exigences des bailleurs de fonds relatives au genre ou aux peuples autochtones sont assez rigoureuses, celles concernant la participation de la société civile, ou toute autre catégorie d'acteurs non-étatiques comme les collectivités territoriales, aux différentes étapes du cycle de vie de la soumission restent encore assez diffuses. Ainsi, si l'alinéa 13.10 de l'article 13 de l'accord de Paris exige des pays en développement qu'ils communiquent aux bailleurs de fond les informations sur l'appui dont ils ont besoin et qu'ils ont reçu, cette exigence ne s'applique pas de manière sine qua non aux bénéficiaires, aux acteurs locaux et à la population en général. Il est ainsi primordial de s'assurer que le processus soit pleinement transparent et que les informations soient disponibles en temps, lieu et qualité opportuns. Dans ce sens, la création d'une entité qui centraliserait toute l'information relative à la finance climat serait souhaitable et témoignerait d'un effort de transparence à la fois vis-à-vis des bailleurs de fonds que des bénéficiaires et de la population en général. La création de cette agence permettrait ainsi de capitaliser à travers l'apprentissage des expériences précédentes et d'acquérir une expertise à faire valoir sur la scène régionale et internationale.
6. En synthèse et de manière empirique, l'expérience a démontré que la transparence dans la finance peut se manifester à quatre niveaux :

Le système de gouvernance propre aux bailleurs de fonds où la transparence se manifeste par la mise en place de certains mécanismes, tel que l'observatoire de la société civile, processus de traitement de recours en cas de refus de projets...etc.

Le processus d'accréditation où la transparence cette fois concerne l'entité à accréditer pour laquelle il faut faire preuve des capacités de gestion financière, capacités de transparence, audit du cadre de contrôle, capacités environnementales, sociales et d'intégration du genre. De plus les bailleurs de fonds peuvent exiger un système de traitement des doléances ainsi que la réalisation d'une enquête auprès de la société civile pour attester de la solvabilité de l'entité à accréditer et de sa réputation.

Le contrat entre l'entité accréditée et les bailleurs de fonds, il s'agit des exigences en matière de reporting (financier, adaptation, atténuation, genre.) et de collaboration avec les autres entités des fonds.

Le processus d'approbation des projets, dans ce sens la transparence est traduite par l'ensemble des documents du dossier de soumission exigés, notamment le rapport de consultation publique, le plan d'action genre, la lettre d'approbation de l'autorité nationale désignée, etc.

Le financement a toujours été et restera le dossier épineux des négociations climatiques puisqu'il a connu des progrès dramatiquement faibles. Il y a des engagements pris envers les pays en développement qui, à ce stade, ne sont pas tenus. L'engagement des 100 milliards de dollars annuels nouveaux et additionnels, alloués par les pays développés





aux pays en développement d'ici 2020 reste un enjeu crucial du financement climat. Ce financement doit être alloué équitablement tant à l'adaptation qu'à l'atténuation, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, l'adaptation restant très minoritaire. Cette demande est une revendication de longue date des pays en développement, surtout africains, qui va de pair avec la demande que les financements alloués soient publics.

A deux ans seulement de cette échéance de 2020, le manque d'engagement et d'aide financière des pays développés envers les pays du Sud pourtant déjà grandement touchés par le changement climatique demeure inquiétant. D'autre part, il est prévu par l'Accord que d'ici à la fin de cette année (2018) une définition du financement climat soit adoptée. Or, cette question est extrêmement sensible.

D'une part, les pays développés sont très réticents car ils estiment qu'un mécanisme de contrôle et de transparence rimerait avec plus de contraintes ; alors que d'autre part, les pays en développement exigent de savoir ce qui leur sera alloué et quand. Ils demandent de la prévisibilité, une tactique pour assurer l'additionnalité des financements. En effet, trop d'Etats recyclent leur budget d'aide publique au développement comme financement climat, ce qui est permis par l'OCDE (par le biais des marqueurs de progrès) mais n'a jamais été discuté et encore moins accepté au sein de l'enceinte climat des Nations Unies.

Enfin, il faudra penser à un nouvel objectif financier plus conséquent pour la période postérieure à 2025 car les besoins de financement climat ont largement été sous-estimés.

■ Liste des acronymes

Agences et institutions d'exécution

BAD	(ou AfDB) Banque africaine de développement
AFD	Agence Française de Développement
BAD	Banque asiatique de développement
BZM	Ministère fédéral de la coopération économique et du développement
ACDI	Agence canadienne de développement international
DECC	Département de l'énergie et du changement climatique
DEFRA	Département pour l'environnement, l'alimentation et les affaires rurales
DFAT	Département des affaires étrangères et du commerce (Australie)
DFID	Département pour le développement international
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BEI	Banque européenne d'investissement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
GIZ	Coopération technique allemande
IADB	Banque interaméricaine de développement
JBIC	Japan Bank of International Cooperation
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
KfW	Banque allemande de développement
MIES	Groupe de travail interministériel sur le changement climatique
MOFA	Ministère des affaires étrangères du
NORAD	Agence norvégienne de coopération au développement
ODIN	Ministère des affaires étrangères
OPIC	Overseas Private Investment Corporation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
USAID	Agence américaine pour le développement international
WB	Banque mondiale





Fonds multilatéraux et initiatives

- FA** Fonds d'adaptation (le GEF agit en tant que secrétariat et WB en tant qu'administrateur)
- ACCF** Fonds pour le changement climatique en Afrique
- ASAP** Programme d'adaptation pour l'agriculture paysanne
- FFBC** Fonds forestier du bassin du Congo (hébergé par la BAD)
- MDP** Mécanisme de développement propre (mis en œuvre dans le cadre du protocole de Kyoto)
- CIF** Fonds d'investissement climatique (mis en œuvre par le biais de la BM, de la ADB, de la BAD, de la BERD et de la BID)
- CTF** Fonds pour les technologies propres (mis en œuvre par le biais de la BM, de la BAD, de la ADB, de la BERD et de la JID)
- FCPF** Fonds de partenariat pour le carbone forestier
- FIP** Programme d'investissement forestier (mis en œuvre à travers la BM, la BAD, la ADB, la BERD et la BID)
- AGCC** Alliance mondiale contre le changement climatique
- GCF** Fonds vert pour le climat
- FEM** Fonds pour l'environnement mondial
- GEEREF** Fonds mondial pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (hébergé par la BEI)
- JJ** Application conjointe (mise en œuvre dans le cadre du protocole de Kyoto)
- LDCF** Fonds pour les pays les moins avancés (hébergé par le FEM)
- PMR** Partenariat pour la préparation au marché
- PPCR** Programme pilote sur la résilience climatique (mis en œuvre par la Banque mondiale, la BAD, la ADB, la BERD et la BID)
- SCCF** Fonds spécial sur le changement climatique (hébergé par le FEM)
- SCF** Fonds stratégique pour le climat (mis en œuvre à travers la BM, la BAD, la ADB, la BERD et la JID)
- SREP** Programme de renforcement des énergies renouvelables (mis en œuvre à travers la BM, la BAD, la ADB, la BERD et la JID)
- UNREDD** Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts

Fonds climatiques nationaux

AmF	Fonds Amazon
BCCTF	Bangladesh Fonds d'affectation spéciale pour le changement climatique
BCRF	Bangladesh ClimateResilienceFund
FONERWA	Rwanda Fonds National Climat et Environnement
GRIF	Fonds d'investissement REDD+du Guyane
ICCTF	Fonds fiduciaire sur le changement climatique en Indonésie
MCCF	Fonds Mexicain sur le changement climatique
PSF	Fonds de survie du peuple des Philippines Fonds et initiatives bilatérales
GCCI	Global Climate Change Initiative (États-Unis)
ICF	International ClimateFund (Royaume-Uni)
ICFI	International Climate Forest Initiative (Norvège)
ICI	International Climate Initiative (Allemagne)
NAMA	facilityMise en œuvre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (Royaume-Uni et Allemagne)



Notes de Fin

1 : Source : <http://www.thegef.org/documents/policies-guidelines>

2 : Ce document présente les principales procédures d'accréditation des agences au FEM.

3 : L'Académie du FEM est une initiative d'apprentissage du FEM qui propose un programme en ligne et en face à face de cours / activités d'apprentissage visant à renforcer la capacité des partenaires et des parties prenantes du FEM à coopérer avec le FEM

4 : <https://www.greenclimate.fund/gcf101/empowering-countries/readiness-support>

5 : <https://www.greenclimate.fund/gcf101/getting-accredited/accreditation-process>

6 : Les documents clés du processus d'accréditation GCF sont disponibles en ligne. Il s'agit de : Introduction au cadre d'accréditation, Outil d'autoévaluation, Système d'accréditation en ligne (OAS), Formulaire de demande de compte de l'OEA, Lettre de candidature NDA / FP pour candidature, Formulaire de demande avec exemples, Guide d'accréditation accéléré, Conditions générales de l'OEA, Lettre sur l'accréditation et la confidentialité, Guide de l'utilisateur de la SV, Panel d'accréditation, Liste de contrôle étape I (Secrétariat), Liste de contrôle étape II (panel d'accréditation), Étape III - Modèle de convention cadre d'accréditation, Étape III - Accords-cadres d'accréditation signés (AMA).

7 : https://www.greenclimate.fund/documents/20182/818273/1.10_-_Policy_on_Accreditation_Fees.pdf/b4d44215-5593-4531-987e-6ea80c746dbc

8 : Cette politique explique comment le FVC intègre les considérations environnementales et sociales dans ses prises de décisions et ses opérations pour gérer efficacement les risques et impacts environnementaux et sociaux et améliorer les résultats. https://www.greenclimate.fund/documents/20182/574763/GCF_policy_-_Environmental_and_Social_Policy.pdf/aa092a12-2775-4813-a009-6e6564bad87c

9 : <https://www.adaptation-fund.org/apply-funding/accreditation/accreditation-application/>

10 : Cette politique énonce les principes fondamentaux et les exigences obligatoires pour l'engagement des parties prenantes dans la gouvernance et les opérations du FEM, en vue de promouvoir la transparence, la responsabilité, l'intégrité, la participation effective et l'inclusion.

11 : STAR vise à allouer des ressources aux pays de manière transparente et cohérente sur la base des priorités environnementales mondiales et des capacités, politiques et pratiques nationales pertinentes pour la mise en œuvre réussie des projets et programmes du FEM.

12 : pour fournir un soutien financier afin d'aider les entités accréditées à préparer des projets et des programmes. Il est spécialement conçu pour prendre en charge les entités à accès direct et les projets de catégorie micro à petite taille <https://www.greenclimate.fund/gcf101/funding-projects/project-funding#step-submitting-a-funding-proposal-to-the-gcf-secretariat>

13 : L'objectif de ce projet pilote est d'appliquer les meilleures pratiques pour réduire le temps et les efforts nécessaires dans les procédures de préparation, d'examen, d'approbation et de décaissement des activités micro et petites qui encouragent et soutiennent certaines actions évolutives et transformatives. https://www.greenclimate.fund/documents/20182/574766/Guidelines_-_Guidelines_for_the_Environmental_and_Social_Screening_of_Activities_Proposed_under_the_Simplified_Approval_Process.pdf/4df31b53-87bd-419a-9373-854047e3e87f

14 : L'appui pour la préparation de projets (PPF) soutient les entités accréditées dans la préparation des projets et des programmes. Le soutien du PPF se limite aux activités suivantes : Études de pré-faisabilité et de faisabilité, ainsi que conception de projets; Études environnementales, sociales et de genre; Évaluations des risques; Identification des indicateurs au niveau du programme / projet; Services avant contrat, y compris la révision des documents d'appel d'offres; Services de conseil et / ou autres services pour structurer financièrement une activité proposée; Autres activités de préparation de projet, le cas échéant, à condition qu'une justification suffisante soit disponible.

15 : https://www.greenclimate.fund/documents/20182/574763/GCF_policy_-_Indigenous_Peoples_Policy.pdf/6af04791-f88e-4c8a-8115-32315a3e4042

16 : <https://www.adaptation-fund.org/apply-funding/project-funding/project-proposal-materials/>

17 : https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2016/07/ESP-Guidance_Revised-in-June-2016_Guidance-document-for-Implementing-Entities-on-compliance-with-the-Adaptation-Fund-Environmental-and-Social-Policy.pdf

18 : Cette politique définit les règles régissant les cycles des projets et programmes financés par le FEM. Cette

politique est accompagnée de lignes directrices qui résument les mesures prises en réponse à la demande du Conseil, en fournissant des directives pour la mise en œuvre correcte de la politique du cycle de projet et de programme.

19 : L'architecture des résultats introduit un cadre de résultats simplifié comportant onze indicateurs de base et 30 sous-indicateurs afin d'améliorer la capacité du FEM à saisir, surveiller et rendre compte des avantages environnementaux mondiaux. Une architecture de résultats actualisée a été adoptée dans le cadre des négociations le Fonds d'affectation spéciale du FEM (FEM-7)



À propos de l'étude

Cette étude vise à éclairer la notion de transparence dans la finance climat, pas seulement sous l'angle de suivi des flux financiers, mais de procéder à une analyse ascendante permettant de questionner l'accessibilité de la finance climat aux différentes parties prenantes, notamment les soumissionnaires et les bénéficiaires finaux.

Auteurs: Dr. Meriem Houzir et Dr. Zineb Alaoui

Editeur: Heinrich-Böll-Stiftung RABAT Maroc

Date de Publication: Janvier 2019

Conception: GraphoPub

Crédits Photo: Nattanan Kanchanaprat



Publié par la Heinrich-Böll-Stiftung RABAT Maroc, 2019.

Vous êtes autorisé à partager, distribuer et communiquer ce matériel par tous les moyens et sous tous formats, selon les conditions suivantes : Attribution - Vous devez créditer l'œuvre, intégrer un lien et indiquer si des modifications ont été effectuées ; Pas d'utilisation commerciale - Vous n'êtes pas autorisé à vendre tout ou une partie du matériel composant cette œuvre ; Pas de modifications - dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez ou créez à partir du matériel composant l'œuvre originale, vous n'êtes pas autorisé à distribuer ou mettre à disposition l'œuvre modifiée.

La Fondation Heinrich Böll RABAT Maroc ne peut être tenue pour responsable de l'usage de ce document par de tierces parties.



Transparence dans la Finance Climat au Maroc

Dr. Meriem Houzir et Dr. Zineb Alaoui

Le Maroc est assez clair sur le fait que sa transition vers un avenir durable est dépendante d'un financement extérieur. La contribution déterminée au niveau national (NDC) du Maroc à l'accord de Paris a souligné que les réductions de gaz à effet de serre seraient plus ambitieuses s'il arrive à sécuriser un financement extérieur pour ce faire. Que ce soit pour le compte de l'atténuation ou de l'adaptation au changement climatique, ces fonds font partie intégrale de la finance climat, un domaine qui inclut beaucoup d'organismes, secteurs et acteurs/trices de la société civile, et par conséquent présente des défis majeurs à anticiper. Parmi ces défis, le défi de la transparence et l'équité de l'accès à ces fonds. Plusieurs des organismes pouvant financer des actions climatiques sont difficiles d'accès aux populations cibles des projets et présentent des barrières bureaucratiques quelques fois difficiles même pour des institutionnels.